



LE DEVOIR

PERSPECTIVES

La colère du caribou

Jacques Parizeau l'avait pourtant dit, il y a à peine dix jours: «Il faut se rendre à l'évidence, il y a beaucoup de souverainistes qui n'acceptent plus le PQ.» C'était le cas de Paul Bégin.

Ceux qui connaissent le moindrement son tempérament bouillant n'auront aucun mal à imaginer sa colère en apprenant que le premier ministre Landry avait profité de son hospitalisation pour annoncer la nomination d'un médiateur dans le conflit qui oppose le gouvernement aux substituts du Procureur de la Couronne. Pour n'importe qui, la pilule aurait été difficile à avaler. Pour un sanguin comme lui, dont les crises sont presque légendaires à Québec, c'était tout simplement impossible à accepter.



Michel David

Après l'avoir côtoyé pendant toutes ces années, il est difficile de croire que M. Landry n'ait pas prévu qu'un pareil désaveu puisse l'amener à démissionner. Déjà, en début d'année, il avait très mal évalué la réaction de Guy Chevrette et de Jacques Brassard, dont le départ fracassant avait saboté le remaniement ministériel sur lequel il comptait pour donner un nouveau souffle à son gouvernement.

A l'époque, M. Bégin faisait également partie de ceux dont l'entourage de M. Landry disait ouvertement souhaiter le départ pour faire place à la relève. Mais il était impérieux de remplacer Linda Goupil à la Justice et les candidats potentiels étaient plutôt rares. C'est ainsi que M. Bégin avait pu récupérer le ministère que Lucien Bouchard lui avait enlevé, à sa grande déception, en 1997.

De toute évidence, le sérieux problème que le cafoillage de janvier dernier avait mis en lumière au bureau du premier ministre n'a toujours pas été réglé. On ne désavoue pas un ministre aussi brutalement sans l'avertir, comme ça semble être le cas, à peine quelques jours après lui avoir signifié publiquement sa confiance. Le communiqué que M. Landry a émis, hier, était d'un silence troublant sur le dossier des substituts du Procureur. Le président du Conseil du trésor, Joseph Facal, qui s'était également opposé à la nomination d'un médiateur, aura un beau sujet de réflexion pendant son vol en provenance d'Argentine.

Dans l'immédiat, la démission de M. Bégin va forcer le premier ministre à procéder à un autre remaniement, un exercice où il n'a pas eu la main très heureuse jusqu'à présent. Dans ces conditions, la solution la plus simple serait de confier la Justice à l'actuel ministre de la Sécurité publique, Normand Jutras, même si ce cumul n'est pas idéal.

VOIR PAGE A 8: COLÈRE

Bégin part avec fracas

■ Le ministre s'estime désavoué dans le dossier des substituts du Procureur ■ Il reproche à Landry de négliger la souveraineté



Le ministre de la Justice Paul Bégin portait des lunettes de soleil pour dissimuler un pansement à l'œil gauche, lorsqu'il s'est adressé aux journalistes pour annoncer sa démission, hier. Le ministre n'a pas accepté que Bernard Landry profite de son hospitalisation, la semaine dernière, pour décider qu'un médiateur serait nommé dans le conflit des substituts du Procureur de la Couronne.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Bernard Landry a dû accepter la sixième démission d'un ministre de son cabinet depuis qu'il a pris les commandes du gouvernement le 8 mars 2001. Le ministre de la Justice Paul Bégin a claqué la porte, hier, profondément heurté par la décision du premier ministre de nommer un médiateur dans le conflit avec les substituts du Procureur de la Couronne, par-dessus sa tête alors qu'il subissait une intervention chirurgicale. Plus fondamentalement encore, Paul Bégin s'en va parce que le gouvernement Landry refuse de prendre les moyens pour réaliser la souveraineté.

Lors d'une conférence de presse, Paul Bégin est apparu avec des lunettes de soleil et un pansement à son œil gauche opéré, mercredi dernier, pour un décollement de la rétine. Dans une atmosphère chargée d'émotion, M. Bégin, qui était accompagné de sa femme et de deux de ses trois fils, a annoncé, hier, sa démission du poste de ministre de la Justice, de Procureur général et de membre du caucus du Parti québécois. M. Bégin continuera de siéger comme député indépendant de la circonscription de Louis-Hébert, épargnant ainsi à M. Landry l'embarras d'une élection partielle à tenir d'ici six mois.

Le jour même où M. Bégin subissait son opération, le conseil des ministres, sur la recommandation du cabinet de M. Landry, dérogeait de la position adoptée jusqu'alors par le gouvernement et acceptait de nommer un médiateur dans le conflit des substituts au Procureur de la Couronne, qui en étaient à leur dixième journée de débrayage illégal. Deux jours plus tôt, le négociateur en chef du conseil du Trésor, Marcel Gilbert, avait soutenu qu'il n'était pas question d'accéder à cette demande des substituts tant et aussi longtemps qu'ils ne seraient pas rentrés au travail.

VOIR PAGE A 8: BÉGIN

Lire aussi:

■ Pas question de promettre un référendum, réitère Bernard Landry, page A 3

■ Les avocats accueillent sobrement le départ de Bégin, page A 3

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 6

■ La déclaration de Paul Bégin et le communiqué de Bernard Landry, page A 7

Poutine frappera les terroristes «où qu'ils se trouvent»

La Russie rend hommage aux otages sacrifiés

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET LE MONDE

Moscou — Le président Vladimir Poutine a averti hier que les terroristes seraient frappés «où qu'ils se trouvent» alors que la Russie rendait hommage aux



Vladimir Poutine

117 victimes de la prise d'otages de Moscou. Le pays semble soulagé par le dénouement rapide du drame, mais redoute de nouveaux actes de terreur et s'interroge sur la nature du gaz utilisé par les forces spéciales et qui a tué la majorité de ces victimes.

«La Russie ne fera aucune concession aux terroristes, et ne cédera jamais au chantage», a ajouté Vladimir Poutine, se plaçant sur le même terrain que le président George W. Bush après les attentats du 11 septembre.

Le président indépendantiste tchétchène Aslan Maskhadov a appelé M. Poutine à des négociations,

VOIR PAGE A 8: POUTINE

■ Gaz: «Nous avons un peu forcé la dose», page A 5

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Le monde.....	A 5
Bourse.....	B 2	Mots croisés..	B 4
Culture.....	B 8	Météo.....	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Génome humain: un peu d'humilité!

Nous sommes encore terriblement ignorants, expliquent deux éminents chercheurs

Deux grands artisans de l'identification de l'alphabet composant le génome humain, Eric Lander et Jean Weissenbach, ont reçu le prix Gairdner, une distinction fort prisée en recherche médicale. Signe de la réputation de cette récompense accordée par une fondation canadienne, nombre des lauréats se sont vu également décerner le prix Nobel.

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Le séquençage du génome humain ne représente qu'un tout premier pas dans notre connaissance du patrimoine génétique des humains. Et les grandes promesses de traitement qui pourraient découler de la recherche en génomique ne se manifesteront pas avant quelques décennies, ont affirmé les deux lauréats du prix Gairdner, l'Américain Eric Lander, fondateur et directeur du Whitehead Institute Center for Genome Research, et Jean Weissenbach, directeur du Génoscope-Centre national de séquençage, à Paris.

Ces deux scientifiques qui étaient de passage à Montréal ont rappelé que le tapage médiatique qui a marqué le bouclage de l'alphabet décrivant le génome humain a fait naître des espoirs irréalistes dans l'immédiat.

VOIR PAGE A 8: GÉNOME



Même si l'on vient de boucler le séquençage du génome humain, nos connaissances sur la signification et la fonction des lettres qui le composent n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements, ont affirmé l'Américain Eric Lander et le Français Jean Weissenbach, deux généticiens qui ont reçu le prestigieux prix Gairdner décerné par une fondation canadienne.

Les provinces montent dans le train de Kyoto

Elles adoptent à l'unanimité 12 priorités destinées à réorienter le plan fédéral

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Prenant acte de la volonté inébranlable du gouvernement fédéral de ratifier le Protocole de Kyoto avant la fin de l'année, les provinces et les territoires canadiens, y compris la récalcitrante Alberta, ont fait le pari hier dans l'édifice du Casino d'Halifax d'orienter désormais le Plan d'action national en fonction de leurs priorités plutôt que de devoir se mouler à celles d'Ottawa.

Hier midi, lors de la septième conférence fédérale-provinciale conjointe des ministres de l'Environnement et de l'Énergie, les provinces et les territoires ont adopté à l'unanimité douze priorités destinées à réorienter le Plan d'action d'Ottawa pour mettre en œuvre le Protocole de Kyoto, des priorités que les ministres fédéraux de l'Environnement, David Anderson, et des Ressources naturelles, Herb Dhaliwal, ont immédiatement accueillies de façon favorable. Les deux ministres fédéraux ont noté que l'objet de la rencontre d'Halifax consistait précisément à bonifier les propositions fédérales, divulguées officiellement la semaine dernière, en fonction des «commentaires» des provinces. Les priorités des provinces vont cependant beaucoup plus loin que le fédéral ne l'espérait et pourraient chambarder dans certains cas la structure même du plan «fédéral».

VOIR PAGE A 8: PROVINCES

■ D'un plan «fédéral» à un plan «national», page A 4

• LES ACTUALITÉS •

La Télé-université veut conserver son indépendance

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La Télé-université (TELUQ) mène un combat pour éviter d'être absorbée par l'UQAM, un projet défendu par la direction de l'Université du Québec (UQ), et entend conserver son statut d'université à part entière.

Vue de Québec, cette bataille apparaît comme une simple question de siège social et d'emplois. Le siège social de la TELUQ, qui emploie 120 personnes à Québec et 80 à Montréal, est situé dans la capitale depuis la création de l'institution il y a 30 ans.

Au cours d'une entrevue au *Devoir*, le président du conseil d'administration de la TELUQ, Gabriel Giguère, et le directeur des affaires administratives de cette constituante de l'UQ, Robert Maranda, ont dit craindre que l'annexion de cette institution à l'UQAM n'affaiblisse les universités du réseau de l'UQ en région: en Abitibi-Témiscamingue, à Chicoutimi, à Gatineau, à Rimouski, et à Trois-Rivières. D'ici trois ans, la TELUQ, qui propose de l'enseignement à distance de niveau universitaire partout au Québec, pourra tripler le nombre de ses étudiants en offrant des programmes issus de l'UQAM, a prédit M. Giguère. Le nombre d'étudiants pourrait passer de 18 000 à l'heure actuelle à 50 000. Le hic, c'est que les universités en région perdraient cette clientèle, passée à l'UQAM par l'entremise de la TELUQ, et verraient leur existence même menacée, a expliqué M. Giguère.

Plutôt que de tomber dans le giron de l'UQAM, une reddition qui a au moins le mérite d'assurer à la TELUQ l'accès à de nouveaux programmes, la direction de l'institution propose son propre projet de partenariat avec l'UQAM, négocié d'égal à égal entre deux universités. Ce même protocole d'entente serait offert aux universités régionales du réseau de l'UQ pour des programmes spécifiques. On envisage même de faire des partenariats avec les universités de Montréal, de Sherbrooke et McGill.

Le 29 septembre dernier, le président de l'UQ, Pierre Lucier, et le recteur de l'UQAM, Roch Denis, ont rencontré la directrice générale de la TELUQ, Anne Marrec. Leur but: lui faire signer une entente annexant les activités de la TELUQ à l'UQAM. Mme Marrec a refusé d'obtempérer, estimant qu'il revenait plutôt au conseil d'administration de la TELUQ de se prononcer sur cette fusion.

Joint à l'île Maurice où se tenait une réunion du Centre d'application et d'études et de ressources en apprentissage à distance (CAERENAD), un organisme international dont le siège social est à Québec, Mme Marrec a souligné que le «e-learning» connaît un essor remarquable à travers le monde. Or, la TELUQ est perçue comme un leader mondial en ce domaine. Toutefois, elle a du mal à assurer son développement puisqu'elle ne peut offrir des programmes d'enseignement sans l'assentiment des autres universités et du ministère. «Nous sommes valorisés à l'étranger et dévalorisés à l'intérieur du Québec», a déploré Mme Marrec.

Les députés s'ennuient à Ottawa

Le discours du Trône date de trois semaines, mais le menu législatif se fait attendre

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'ordre du jour législatif du gouvernement libéral à Ottawa est si mince que la Chambre des communes n'a aucun projet de loi à débattre cette semaine. Du coup, le Parlement se tourne les pouces et pourrait bien carrément fermer boutique demain après-midi.

Il ne reste en effet absolument rien à l'ordre du jour de l'équipe Chrétien à débattre au Parlement. Il ne s'est pourtant écoulé que trois semaines de session parlementaire depuis la lecture du discours du Trône sensé donner une nouvelle orientation au gouvernement. Seulement trois nouveaux projets de loi ont été déposés, les 12 autres étant d'anciennes initiatives ramenées à l'ordre du jour. Il s'agit de C-14 établissant un régime de certification des diamants, C-15 apportant des modifications mineures à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et C-2 portant sur le territoire du Yukon.

Pire, la plupart des comités parlementaires n'ayant pas encore été reconstitués depuis le discours du Trône, bien des projets de loi, comme celui sur la procréation assistée, sont en attente.

«Il y a déjà eu des semaines où les débats étaient moins longs et où la Chambre fermait un peu plus tôt, a reconnu le leader en Chambre du Bloc québécois, Mi-

chel Gauthier. Mais jamais, jamais, jamais on a eu un précédent comme celui-là. [...] Le gouvernement devrait traduire lui-même en gestes législatifs les grandes orientations qu'il est supposé avoir données dans son discours du Trône», a-t-il ironisé.

Son homologue allianciste tenait le même discours. «Le gouvernement a un ordre du jour aussi faible parce qu'il s'empêtre dans Kyoto et ses problèmes internes.»

Résultat de la minceur de l'ordre du jour: le gouvernement a décidé d'offrir dans la même semaine deux journées d'opposition, c'est-à-dire des journées où les partis d'opposition proposent une motion de leur cru, souvent dans le but d'embarrasser l'équipe gouvernementale. Il fallait tenir six de ces journées au cours des six prochaines semaines de session.

De plus, le gouvernement a utilisé la journée d'hier pour tenir un débat exploratoire sur la santé auquel la ministre Anne McLellan n'a pas cru nécessaire de participer. Il se poursuivra peut-être demain après-midi pour meubler le temps. Ce genre de débat a généralement lieu en fin de soirée, après le déroulement normal des travaux parlementaires.

Le gouvernement impute la situation actuelle à la volonté de l'opposition de retarder les travaux. C'est l'opposition qui aurait délibérément retardé la formation des comités, proteste le leader parle-

mentaire, Don Boudria.

«Bien sûr l'opposition parlementaire a arrêté le fonctionnement des comités parce que ça ne leur tente pas de travailler. Ça on le sait. Le fait que les comités soient arrêtés fait que les projets de loi ne reviennent pas à la Chambre pour les lectures subséquentes.»

Une explication qui a fait exploser les partis d'opposition qui font remarquer que certains comités fonctionnent. On fait valoir aussi que lorsqu'un projet de loi en est à l'étape du comité, cela ne procure pas de travail à la Chambre, que le comité soit formé ou non.

M. Boudria promet que deux projets de loi seront déposés cette semaine, projets qu'il n'a pas voulu nommer. Mais cela ne remplira pas la journée de demain pour autant. Compte tenu des délais de préavis, seule la première lecture pourra être effectuée, opération qui dure à peine quelques minutes.

Le débat exploratoire sur la santé pourrait se poursuivre à ce moment, ce qui désole l'opposition parce qu'il n'est pas centré sur une affirmation. La motion demande simplement «que la Chambre prenne note de la discussion publique courante sur l'avenir du système canadien de soins de santé». «C'est faire parler le Parlement pour faire parler le Parlement, s'enflamme M. Gauthier. C'est comme de demander si on est pour ou contre la tarte aux pommes.»

L'opposition tente d'embarrasser Paul Martin

Les partisans de l'ex-ministre des Finances devront voter contre le gouvernement ou contre le programme de leur candidat à la chefferie

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les partis d'opposition ont décidé de mettre le camp Paul Martin sur la sellette en le forçant à se prononcer sur des réformes parlementaires qui ne font pas l'unanimité dans les rangs libéraux. Pour y arriver, ils ont choisi deux propositions faites la semaine dernière par Paul Martin et que l'opposition défend elle-même depuis longtemps: l'élection des présidents de comités par les députés et l'examen parlementaire des nominations faites par le premier ministre.

Le Bloc québécois lancera le bal ce matin. Il profitera de sa journée d'opposition pour tenir un débat sur l'examen des nominations faites par le premier ministre. Il propose que les comités soient automatiquement saisis des nominations d'ambassadeurs, de dirigeants d'organismes de réglementation et de société d'État. Contrairement à Paul Martin cependant, il ne veut pas soumettre les juges au même processus.

Le premier ministre Jean Chrétien s'est déjà dit opposé à cette idée et la whip libérale Marlene Catter-

all a rejeté hier la tenue d'un vote libre sur la motion bloquiste. Si le gouvernement décide de s'y opposer, Paul Martin et ses partisans seront coincés. Ils devront soit voter contre le gouvernement ou contre le programme de leur candidat à la direction libérale.

Sans le vouloir, le Bloc semble toutefois leur avoir offert une porte de sortie. En effet, il ne va pas aussi loin que l'ancien ministre. Selon un proche conseiller de M. Martin, la proposition bloquiste ne fait que rendre automatique le processus actuel alors que l'ancien ministre souhaite, lui, que l'examen en comité ait lieu avant la confirmation d'une nomination par le premier ministre.

L'autre test pour les libéraux aura lieu ce midi, lors de la réunion du comité de la procédure et des affaires de la Chambre. L'Alliance canadienne propose, comme M. Martin, que les députés membres d'un comité élitent leur président par scrutin secret. Ils sont actuellement imposés par le bureau du premier ministre.

Les libéraux sont officiellement contre la proposition allianciste mais une députée pro-Martin, Carolyn Parrish, a annoncé son intention de l'appuyer. A

une condition par contre. Elle veut qu'on garantisse que les présidents seront, comme maintenant, des députés de l'équipe gouvernementale, sauf dans le cas des deux comités traditionnellement présidés par l'opposition. L'Alliance est prête à vivre avec ça et le Bloc aussi.

En fait, tous les partis d'opposition sont d'accord et ils n'ont besoin que d'un vote libéral pour avoir gain de cause, ce qui paraissait assuré hier. Mme Catterall a en effet soutenu qu'elle n'envisageait pas exclure Mme Parrish du comité pour la remplacer par un autre député.

Une fois adoptée au comité, la motion devra être présentée aux Communes et faire l'objet d'un débat, une nouvelle occasion de mettre en lumière les divergences au sein du Parti libéral.

Le gouvernement pourrait par conséquent vouloir attendre mais il est coincé. Le travail de la plupart des comités est paralysé et l'étude de plusieurs projets de loi arrêtée à cause de cette affaire. L'opposition refuse de bouger avant de savoir à quoi s'en tenir.

ÉTÉ 2001

ILS ONT FRAPPÉ UN MUR



ILS RÉVAIENT DE CONVERTIR
LE CENTRE PRÉFONTAINE EN PROJET
D'HABITATION COLLECTIVE.

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
LES EN A EXPULSÉS.

SQUA!

Un documentaire choc d'Ève Lamont,
suivi d'une table ronde.

Maison neuve
ce soir 19 h 30



en direct sur la vie

ACTUALITÉS



Démission d'un cinquième ministre

Pas question de promettre un référendum, réitère Bernard Landry

Le gouvernement est en déroute, estime Jean Charest

TOMMY CHOUINARD
LE DEVOIR

Bien que l'ex-ministre Paul Bégin reproche au Parti québécois son manque d'ardeur à promouvoir la souveraineté et l'absence d'échéancier référendaire, le premier ministre Bernard Landry refuse de promettre un référendum tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas les chances de le gagner. Si le chef du PQ a accueilli «avec regret» hier la démission de son ministre de la Justice, M. Landry a réitéré sa position sur la question nationale, mais il a toutefois évité de traiter de l'élément déclencheur de cette crise: sa propre décision de nommer un médiateur dans le conflit avec les substituts du Procureur de la Couronne, ce avec quoi M. Bégin était fortement en désaccord.

Tous deux surpris par cette démission, le chef du Parti libéral, Jean Charest, y voit un exemple de la «déroute» du gouvernement Landry, tandis que le député adéquate François Corriveau constate un «signe d'usure du gouvernement».

Dans un bref communiqué, Bernard Landry dit comprendre l'«impatience» exprimée hier par Paul Bégin en ce qui concerne l'accession à la souveraineté. «Mais je demeure convaincu qu'il faudra tenir un référendum quand nous aurons les chances de le gagner», écrit le premier ministre. [...] Avant d'engager notre nation dans cette voie, il faut s'assurer d'avoir l'appui de la population, car ce sont les intérêts de l'État québécois qui doivent primer sur nos actions.»

Si le communiqué de M. Landry fait grandement état du «professionnalisme» et de l'«engagement pour la cause du Québec» de M. Bégin, une simple allusion fait référence au conflit avec les substituts du Procureur de la Couronne, l'événement qui a poussé le ministre de la Justice à claquer la porte. Le premier ministre avait en effet annoncé mercredi dernier la nomination d'un médiateur dans le conflit avec les 300 substituts du Procureur général afin de les faire rentrer au travail après dix jours de grève illégale. M. Bégin avait pourtant martelé qu'il n'était pas question d'effectuer un tel geste. Mais le jour de la décision de M. Landry, Paul Bégin subissait une intervention chirurgicale à un œil. En conférence de presse, M. Landry avait alors indiqué que sa décision ne représentait pas un désaveu du travail de Paul Bégin. Ce dernier y a pourtant décelé un manque de confiance suffisant pour présenter sa démission au premier ministre, qui s'est pourtant refusé à commenter l'affaire dans son communiqué.

«Ce geste de M. Bégin fait dire au chef libéral Jean Charest que le gouvernement Landry est actuellement «divisé», tant sur les «affaires courantes», comme le dossier des substituts du Procureur, que sur son «option fondamentale», la souveraineté. Pourtant, M. Charest appuie la décision prise par le premier ministre de nommer un médiateur.



Le premier ministre Bernard Landry discute avec Paul Bégin. C'était en janvier dernier, lors du conseil national du Parti québécois.

Comme le rappelle le chef de l'opposition, il s'agit de la cinquième démission d'un ministre de premier plan du gouvernement Landry en 18 mois, en excluant celle, forcée, de David Levine. David Cliche, Gilles Baril, Jacques Brassard et Guy Chevette ont précédé M. Bégin. «Voilà un membre «senior» du gouvernement du PQ qui dit tout haut ce que la population du Québec constate depuis plusieurs semaines: c'est le fait que ce gouvernement ne semble pas savoir où il va, a-t-il déclaré lors d'un point de presse tenu à son cabinet de Montréal. C'est un gouvernement qui semble en déroute.»

Les «divisions internes» au sein du PQ constatées par M. Charest sont également soulevées par le dé-

puté de Saguenay de l'Action démocratique du Québec, François Corriveau. «[Cette démission] est un signe d'usure important chez le gouvernement, un malaise à l'interne», a-t-il affirmé en entrevue téléphonique au Devoir. Selon lui, cet événement doit s'ajouter aux révélations contenues dans un document de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et rendues publiques par Le Devoir, selon lesquelles des militants péquistes critiquent le trio Facal-Boisclair-Legault, jugés de droite. «Il a tout l'air d'y avoir une crise au PQ», a-t-il lancé.

Malgré de nombreux appels lancés par Le Devoir, aucun membre du conseil des ministres n'a voulu commenter la démission de M. Bégin.

Les avocats accueillent sobrement le départ de Bégin

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Le départ du ministre de la Justice Paul Bégin ne suscite guère de pleurs dans le milieu juridique. À l'Association des substituts du Procureur général (ASPGQ), on rappelle l'inaction du ministre dans leur dossier. Au Barreau du Québec, on souhaite sobrement bonne chance à M. Bégin.

Les deux groupes ont déjà eu maille à partir avec le ministre. M. Bégin lui-même a évoqué hier le dossier des procureurs de la Couronne, dans lequel le premier ministre Bernard Landry est intervenu alors qu'une opération tenait son ministre hors jeu, pour justifier son départ.

«Il faut respecter la décision de M. Bégin, commentait hier Claude Girard, président de l'ASPGQ. Mais nous, tout ce qu'on voulait, c'était sortir publiquement parce que ça n'avait pas d'allure ce qui se passait!»

M^r Girard assure n'avoir pas vu venir le départ de M. Bégin. Il ne croit pas non plus que cela influera sur le règlement du dossier des procureurs. Le ministre démissionnaire a pourtant dit voir dans la nomination d'un médiateur, auquel il s'opposait farouchement, un «risque de mettre en péril la politique gouvernementale en matière de négociation».

«Le premier ministre a reconnu que nous étions un cas d'exception et je ne pense pas que ça fasse tache d'huile», rétorque M^r Girard. Il faut faire confiance au premier ministre. Il a pris une décision, et cela s'annonce de bon augure puisque, dès cette semaine, nous aurons une rencontre avec le médiateur.»

C'est là tout un changement par rapport à un dossier où rien ne bougeait depuis 18 mois, ajoute-t-il. «Nous étions le seul groupe de la fonction publique à ne pas avoir signé d'entente avec le gouvernement. Les procureurs se sentaient floués.» Les 310 substituts ont tenu dix journées d'études pour pousser le gouvernement à négocier avec eux par l'entremise d'un médiateur spécial.

Du côté du Barreau, on félicite encore le gouvernement d'avoir nommé un médiateur pour régler la question des procureurs. «Nous maintenons que c'était la bonne chose à faire», disait hier le vice-président du Barreau, M^r Pierre Gagnon, même si cela a pu entraîner la démission du ministre responsable du dossier.

L'organisme, qui regroupe les 20 000 avocats du Québec, souhaite maintenant la nomination rapide d'un nouveau ministre. Il y voit l'occasion notamment de rediscuter de la révision du Code de procédure civile, dont le rythme d'implantation est tel «que les avocats ont peine à s'y retrouver», constatait hier M^r Gagnon.

Montréal: surplus de 60 millions

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Pour sa première année d'existence, la nouvelle Ville de Montréal s'apprête à déclarer un surplus d'environ 60 millions de dollars. Plus des deux tiers de cette somme serviront à équilibrer le budget de l'an prochain.

Condition sine qua non à la signature prochaine du fameux contrat de ville, l'assainissement des finances de Montréal va bon train, a indiqué le maire Gerald Tremblay, hier soir, lors de la séance du conseil municipal. «À cette période de l'année, tout laisse croire qu'un surplus de quelque 60 millions de dollars pourra être dé-

claré à la fin de l'exercice 2002. De ce montant, il est déjà prévu que 45 millions seront utilisés comme contribution de l'équilibre budgétaire de 2003 et qu'une autre tranche, de neuf millions cette fois, servira à faire un premier remboursement aux arrondissements issus des anciennes municipalités qui ont contribué à l'équilibre budgétaire du budget 2002 à même leurs surplus au 31 décembre 2001.»

Le travail du président du comité exécutif, Frank Zampino, n'est pas étranger à ces bons résultats. Mais plus que tout, a reconnu le maire, c'est la situation très enviable de Montréal en 2002 qui permettra à l'administration d'afficher un tel surplus: hausse des revenus des

taxes (mutations immobilières et émissions des permis de construction), faibles précipitations de neige l'hiver dernier, début tardif des travaux du programme triennal d'immobilisations, etc.

Ainsi, Gerald Tremblay ne claironne pas, adoptant davantage le ton de la prudence: «En fonction du surplus anticipé pour l'année courante, il importe de faire preuve de prudence dans la mesure où le début de la prochaine saison hivernale pourrait entraîner des dépenses supérieures aux prévisions, comme ce fut le cas dans le passé.»

Fort, néanmoins, de tels résultats, le maire regarde dans l'avenir avec optimisme. Il croit ainsi pouvoir respecter, en 2003, les orienta-

tions déterminées par le comité exécutif: maintien de la qualité des services, maintien de la croissance des dépenses en deçà de l'inflation, contrôle du coût de la masse salariale, amorce d'une démarche d'élaboration de mesures incitatives en matière de développement, etc.

Cela sera possible, a-t-il ajouté, puisque, notamment, le déséquilibre budgétaire de 147 millions du cadre financier préliminaire de 2003 a été résorbé. Des compressions de 1 % dans les budgets des arrondissements ont permis de trouver un tel équilibre entre la colonne des revenus et celle des dépenses.

Le budget 2003 sera déposé le 28 novembre prochain.

NON

LANCEMENT
DE LA CONSULTATION POPULAIRE

**SUR LA ZLÉA
ENTRÉE LIBRE !
AU KOLA NOTE**

(5240, avenue du Parc)
30 OCTOBRE à 19 h 00

avec :

Tomás Jensen et groupe invité surprise

● animation ● présentations

● communication en direct de Quito (Journées de résistance à la ZLÉA)

organisé par le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC)

Information : (514) 982-6606

Salariée ?

Autonome ?

Associée ?

J'le sais pas.



Jusqu'au 1^{er} décembre 2002
Venez nous rencontrer
à notre stand
Carrefour Industrielle-Alliance
977, rue Sainte-Catherine Ouest
(voisin de l'entrée du magasin Simons,
niveau métro)
Lundi au vendredi, de 10 h 30 à 16 h 30
Samedi et dimanche, de 13 h à 16 h 30

Mais je sais combien d'argent j'aurai.

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF

ANNÉES	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
TAUX	2,50%	3,00%	4,00%	4,85%	6,00%	6,05%	6,10%	6,25%	6,50%	7,00%

Taux avantageux garantis pour 10 ans.

Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.

Plus on les garde longtemps, plus c'est payant.

Achat à partir de
100 \$

Croissance
Flexibilité
Sécurité

Boni de **1%**
de

la première année pour les nouveaux fonds REER

Placements
Québec

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis d'octobre et de novembre, de 10 h à 16 h. www.placementsqc.gouv.qc.ca

COMPOSEZ LE **1 8 0 0 4 6 3 - 5 2 2 9**

LES ACTUALITÉS

Enquête du Conseil canadien
de la magistratureLe juge Flynn
plaide
la bonne foi
*Le magistrat admet
qu'il n'aurait jamais dû
commenter la vente
de L'île-Dorval*KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le juge Bernard Flynn de la Cour supérieure affirme ne pas avoir eu l'intention de s'immiscer dans un débat politique ou de formuler une opinion juridique lorsqu'il a commenté au *Devoir* la vente de L'île-Dorval aux résidents, parmi lesquels on retrouve le magistrat.

Le juge Flynn qui fait l'objet d'une enquête publique de la part du Conseil canadien de la magistrature, a présenté sa version des faits dans une lettre déposée hier devant le comité enquête. Il plaide la bonne foi dans ses propos tenus au *Devoir*, dont il ne conteste pas l'exactitude. «Je tenais plutôt à expliquer le véritable contexte de la transaction, de façon à protéger la réputation de plusieurs personnes que je connais bien et que j'estime. Bien sûr, nous étions mon épouse et moi aussi visés», écrit-il.

En février dernier, *Le Devoir* révélait que les 75 propriétaires de chalets sur L'île-Dorval, avaient acquis ce bien collectif et l'avaient transformé en copropriété privée trois jours avant la fusion municipale de Montréal et sans l'autorisation du gouvernement du Québec. Le lendemain de cette manchette, *Le Devoir* publiait les propos du juge Bernard Flynn. Ce dernier considère qu'il n'y a rien d'amoral dans cette transaction pour laquelle lui et ses voisins ont été informés par un avocat que l'achat pourrait être invalidé.

L'avocat Gerald Tremblay qui représente le juge Flynn, a réclamé le rejet de la plainte compte tenu que le juge Flynn a reconnu qu'il n'aurait pas dû rappeler *Le Devoir*. «Ce n'est jamais une bonne idée pour un juge de parler aux journalistes. Il vaut mieux être impliqué que d'être imprudent», a fait valoir M^r Tremblay.

De plus, soulignant la carrière irréprochable de son client, M^r Tremblay a affirmé que le juge Flynn a déjà été sanctionné à cause de la publication des articles du *Devoir*, de la plainte du procureur général du Québec et de l'annonce et de la tenue de l'enquête publique.

Quant à lui, l'avocat indépendant Yves Fortier a souligné que le juge Flynn avait fait preuve d'imprudence, mais que cet impair n'était pas suffisamment grave pour conduire à une révocation. «C'était une occasion en or de se taire», a fait valoir l'avocat.

Selon ce dernier, le seul fait que le dossier de L'île-Dorval ait été susceptible de se retrouver devant les tribunaux aurait dû inciter le juge Flynn à s'en tenir à son devoir de réserve, l'impartialité de la Cour supérieure pouvant être ainsi remise en cause. «Son intérêt personnel aurait dû être mis de côté», a soutenu M^r Fortier.

Le président du comité d'enquête, le juge en chef du Nouveau-Brunswick Joseph Z. Daigle, a pris la cause en délibéré.

Pas facile de naître égaux au Québec

Un programme de prévention auprès des défavorisés rate sa cible

ISABELLE PARÉ

Naître égaux au Québec? Il semble que ce ne soit pas demain la veille, puisque le programme de prévention québécois auprès des bébés et des mères pauvres rate sa cible et bat de l'aile.

LE DEVOIR

Le programme de prévention *Naître Égaux-Grandir en Santé*, lancé par Québec au milieu des années 90 pour prévenir les problèmes de santé, la violence et la négligence chez les enfants nés de mères pauvres et sous-scolarisés, rate sa cible. Un bilan révèle que le programme n'atteint que 38 % des femmes pauvres, et que seulement 4 % des CLSC offrent les services prévus dans leur intégralité.

À en croire le bilan très mitigé dressé du Programme *Naître Égaux-Grandir en Santé* (NEGS), ce n'est pas demain la veille que le Québec aura atteint les objectifs que s'est fixés le ministère de la Santé et des Services sociaux en ce qui a trait à la prévention auprès des tout-petits de deux à cinq ans nés en milieux défavorisés. On semble remarquer certains reculs.

Le Programme NEGS, dont l'objectif était d'atteindre 50 % des femmes pauvres et sous-scolarisées d'ici à 2002, a du plomb dans l'aile. Le plus récent compte rendu montre que le programme, qui était au

cœur des Priorités nationales de santé publique, atteint en moyenne moins de 39 % des femmes ciblées. Plus encore, on note que plusieurs CLSC ont offert des services à près de 3000 femmes qui ne correspondaient pas à la clientèle-cible visée par le programme. En tout et pour tout, on estime qu'environ 35 % des bénéficiaires ne répondaient pas aux profils ciblés par le gouvernement.

Dans son rapport, la Direction de la santé publique affirme que «cet écart nous amène à se questionner sur la pratique relativement généralisée, dans toutes les régions du Québec, d'offrir un programme du type NEGS à d'autres populations que celle à laquelle il est destiné».

On remarque également que le degré d'implantation du programme *Naître Égaux-Grandir en Santé* est très variable d'une région à l'autre. Au départ, ce programme multidisciplinaire devait comprendre des rencontres pré et post-natales, à l'occasion d'un suivi étalé sur 24 mois offerts aux nouvelles mères et à leurs enfants. Ce suivi médical devait être accompagné d'un suivi psycho-social, d'un soutien au développement de l'enfant, d'un soutien au réseau d'aide immédiat et d'une aide à l'emploi.

Or, le bilan dressé montre qu'en 2000-2001, seulement 2,9 % des mères pauvres ont reçu ces services dans leur intégralité. Pas étonnant, puisque seule-

ment 4 % des CLSC ont affirmé avoir appliqué toutes les facettes du programme. «La faible proportion de mères pauvres et sous-scolarisées ayant participé à un programme de type NEGS intégral indique que l'objectif (de santé publique) visé est loin d'être atteint», note d'ailleurs le rapport.

En fait, la plupart des CLSC ne parviennent à offrir que des parcelles du programme NEGS et le suivi postnatal complet semble être le volet qui fait le plus défaut. À ce chapitre, seulement le tiers des CLSC ont suivi les mères pauvres pendant deux ans, et 14 % d'entre eux ont réussi à rencontrer celles-ci 24 fois, comme prévu. «La difficulté ne réside pas seulement dans la possibilité de rencontrer les femmes enceintes visées, mais également dans celle de leur offrir un véritable programme intégré en périnatalité comme NEGS», constatent les auteurs du document.

Au ministère de la Santé, personne n'était disponible pour commenter les ratés de ce programme ambitieux, destiné à limiter les situations de négligence, et éventuellement le signalement ou le placement des enfants démunis. Toutefois, la représentante régionale du programme NEGS à Montréal, Marthe Laurin, soutient que

ce programme n'a jamais reçu de financement spécifique. «Le ministère n'a pas mis d'argent là-dedans. Les CLSC ont dû le financer à même leurs budgets et faire des choix», affirme-t-elle.

L'État a créé
un nouveau
programme
mais les
CLSC n'ont
pas eu de
ressources
pour
le mettre
en œuvre

Mine de niobium à Oka

Des impacts mineurs, conclut le BAPE

Les opposants comme le promoteur se disent satisfaits du rapport

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

L'implantation d'une mine de niobium à Oka continue d'inquiéter les citoyens, mais le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui rendait public son rapport hier, considère que l'exploitation de la mine de Niocan aura peu d'impacts sur l'environnement et la santé publique. Il émet toutefois certaines réserves, estimant qu'il faudra exiger des analyses plus poussées avant d'accepter le projet.

À la demande du ministre de l'Environnement, André Boisclair, le BAPE devait examiner les effets potentiels sur l'environnement de la radioactivité engendrée par une mine qui prévoit faire l'extraction du niobium, un minerai utilisé dans la production d'alliages à haute résistance.

L'activité minière provoquera des rejets de radioéléments dans l'environnement aquatique et émettra des particules radioactives dans l'atmosphère, reconnaît le BAPE, mais «cette contribution serait néanmoins négligeable au regard de la radioactivité naturelle», estime la

commission. Quant au radon, dont on a observé de fortes concentrations dans les résidences du secteur, «il est improbable qu'il y ait une augmentation mesurable de l'infiltration du radon à l'intérieur des habitations situées dans le voisinage en raison des dynamiques et des divers travaux de la mine», croit-on.

La commission ajoute un bémol à ses conclusions, jugeant insuffisantes certaines données qui lui ont été fournies, dont celles concernant la teneur en uranium des eaux de surface. «Le ministère de l'Environnement aurait avantage à s'assurer que cette question sera documentée dans la perspective d'un suivi», indique-t-on dans le rapport.

André Chaput, porte-parole du comité de citoyens d'Oka opposés à l'implantation de la mine, se dit satisfait du rapport dans la mesure où le BAPE a relevé des «zones grises» qui devront faire l'objet d'études supplémentaires, notamment en ce qui a trait à l'eau potable. A long terme toutefois, les incertitudes persistent. «Est-ce qu'on peut exploiter une mine pendant vingt ans sans qu'il y ait de dommages à l'environnement?», se demande-t-il. La création d'un comité de vigilance, comme le recommande le BAPE, est loin

de le rassurer car cette idée laisse entendre que des problèmes sont envisageables.

Selon Richard Faucher, président et chef de direction de Niocan, les conclusions du BAPE confirment celles des experts indépendants et gouvernementaux qui se sont penchés sur le projet depuis le début. Quant aux données supplémentaires réclamées, il indique avoir déjà répondu à plusieurs exigences. «Depuis un an, le ministère de l'Environnement nous demande de fournir plus de détails sur certains éléments et nous l'avons fait au fur et à mesure qu'il nous le demandait», explique-t-il.

Le ministre de l'Environnement a d'ailleurs adressé à la compagnie une liste de conditions à remplir, incluant la création d'un programme de suivi des effluents en tenant compte de l'uranium rejeté dans les cours d'eau et l'installation d'équipement de dépollution. Le ministre a indiqué hier qu'il accorderait le certificat d'autorisation quand il aura obtenu «la certitude que la protection de l'environnement et la santé publique seront assurées». Une décision du Tribunal administratif du Québec concernant la mine devrait par ailleurs être rendue à la fin du mois de novembre.

Conférence des ministres de l'Environnement sur Kyoto

D'un plan «fédéral»
à un plan «national»LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Halifax — Pour le président de la conférence d'Halifax et ministre de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, Gordon Balse, cette rencontre marque «le tournant décisif» du débat canadien sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto d'abord en raison du nouveau consensus des provinces pour réorienter le Plan «fédéral» vers un plan «national» qui reflètera les priorités et compétences des provinces et, a-t-il ajouté, parce que «le travail commence maintenant», une allusion au fait que plusieurs provinces ont semblé boudier jusqu'à présent un processus susceptible d'avoir beaucoup d'impacts sur leur économie.

Mis en demeure de revoir les priorités du Plan d'action de la semaine dernière, les deux ministres fédéraux présents à Halifax ont néanmoins accueilli favorablement l'intérêt nouveau de plusieurs provinces mais avec une certaine inquiétude quant à certaines de leurs priorités.

David Anderson, de l'Environnement, promet «d'incorporer autant que faire se peut» les priorités du consensus de la Déclaration unanime des provinces. En entrevue, il prend immédiatement ses distances avec l'idée proposée par le Québec et approuvée par toutes les provinces de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui auraient cours en 2010, ce qui donnerait aux compagnies pétrolières et aux producteurs d'énergie la possibilité d'augmenter les leurs radicalement d'ici là. Les provinces ont plutôt choisi de limiter les émissions à partir des niveaux de 1990, l'année de référence officielle du Protocole de Kyoto, ce qui éviterait la croissance des émissions des secteurs du pétrole et de l'énergie. Le ministre Anderson hésite aussi à accorder des crédits de GES pour toutes les forêts actuelles du Canada, ce qui conférerait à leurs propriétaires une énorme valeur économique sans qu'ils aient le moindre effort supplémentaire à faire. Enfin, dit-il, si on met tous les sous-secteurs industriels sur un même pied, ce que gagnerait le Québec, il faudra l'enlever à d'autres comme l'Alberta. Le ministre conclut qu'il n'a pas perdu le contrôle du processus de mise en œuvre du Protocole de Kyoto parce que les provinces y seront désormais associées plus étroitement.

De son côté, le ministre québécois de l'Environnement, André Boisclair, qui a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la Déclaration unanime des provinces, qualifie l'issue de la rencontre d'Halifax de «percée significative» parce que le débat ne portait plus désormais sur la pertinence de ratifier — tous

tiennent pour acquis qu'Ottawa ira de l'avant — mais sur ses modalités de mise en œuvre. Les provinces n'exigent qu'une chose, précisait-il: une rencontre des premiers ministres avant la ratification.


André Boisclair notait par ailleurs que les provinces ont intégré dans leurs priorités celles de l'Assemblée nationale du Québec, y compris des moyens pour accélérer la «décarbonisation» de l'économie en changeant l'année de référence du système d'émissions de crédits, en affirmant qu'aucun «secteur» de l'économie ne devrait être pénalisé; et que les énergies renouvelables et alternatives deviendront la norme du changement plutôt que la modernisation des entreprises polluantes.

Pour Lorne Taylor, le ministre albertain de l'Environnement qui bat la marche contre le Plan d'action fédéral et la non-ratification de Kyoto, la réunion d'Halifax constitue une «importante défaite» pour le gouvernement fédéral même si aucune province ne conteste plus la volonté d'Ottawa de ratifier le protocole d'ici à la fin de l'année. Lorne Taylor ne voit pas les choses de cette façon: il lui apparaît impossible de s'entendre sur une refonte du Plan national de réduction des gaz à effet de serre (GES) «avant la fin de décembre» et, compte tenu des études inévitables, à son avis, si on veut réorienter le plan fédéral au profit des provinces, la rencontre de Toronto du 21 novembre n'est dans son esprit qu'une «possibilité». Invité à dire si l'Alberta pourra, avec sa nouvelle marge de manœuvre, atteindre l'objectif de Kyoto (une réduction de 6 % de ses GES sous le niveau historique de 1990), il répond au *Devoir*: «Oui, en grande partie vers 2020 et même davantage que -6 % vers 2050.»

Son collègue de l'Environnement d'Ontario, Cris Stockwell, refuse d'être présenté comme «pro-Kyoto» même s'il ne se dit pas contre et appuie l'objectif de réduction. S'il a fallu cinq ans à Ottawa pour accoucher d'un plan qui ne fait pas encore l'affaire des provinces, il lui apparaît maintenant fort improbable que les provinces puissent s'entendre avec Ottawa d'ici à décembre pour refaire ce plan de fond en comble. L'Ontario veut certes réduire ses émissions mais il faudrait, dit-il, un plan plus souple, qui frapperait moins l'économie ontarienne.

Pour le porte-parole de Greenpeace, Steven Guilbeault, la conférence d'Halifax constitue une «importante victoire» parce qu'elle lance véritablement la décarbonisation de l'économie canadienne, isole l'Alberta définitivement et met de côté le débat sur la non-ratification de Kyoto tout en inscrivant désormais les priorités provinciales à l'intérieur des paramètres du protocole.

CONCOURS LE DEVOIR




CUBANA

«Avec 4 vols chaque semaine»

C U B A

CULTURE & BIKINI

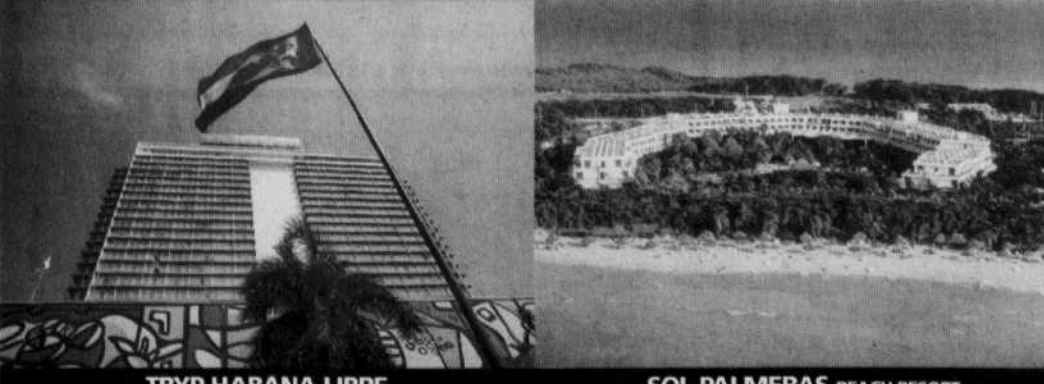
SÉJOURNEZ AUX



Sol Meliá CUBA

HOTELES • HOTELS

LA HAVANE VARADERO



TRYP HABANA LIBRE SOL PALMERAS BEACH RESORT

CE VOYAGE POUR DEUX COMPREND :

Billets d'avion aller-retour sur Cubana à destination de La Havane, quatre jours à l'hôtel Sol Palmeras Beach Resort à Varadero, trois jours à l'hôtel Tryp Habana Libre à La Havane. Les petits-déjeuners sont compris.

Transferts et taxes non compris.

LE DEVOIR

Retournez à : Concours Culture & bikini, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3S1

Le tirage aura lieu le 21 novembre 2002 à 15h.

Faites-nous parvenir les coupons de participation avant le 20 novembre 2002. Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe.

Les reproductions électroniques ne seront pas acceptées.

Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du *Devoir*.

Nom :

Adresse : App. : Ville :

Code postal : Courriel :

Téléphone : (rés.) (bur.)

Question mathématique : (20+10) + (15-10) = Abonné(e) : Oui...Non

* Le voyage devra être effectué avant le 30 juin 2003, selon les disponibilités. Valeur de 2 900 \$.

DANS 2 JOURS, OUVRÉZ L'ŒIL!

SAQ

LE DEVOIR

LE MONDE

« Nous avons un peu trop forcé la dose »

■ Les autorités russes ne rendent pas publique la nature du gaz utilisé

■ Des témoignages contredisent la version officielle sur l'assaut contre le théâtre moscovite

LE MONDE

Les autorités russes n'ont pas rendu publique la nature du gaz qui aurait été diffusé par le système de ventilation de la salle de spectacle où se trouvaient les otages et les assaillants. Selon Evgueni Loujnikov, chef d'un service de toxicologie dans un hôpital de Moscou, qui, comme d'autres officiels, cherchait à rassurer l'opinion, il s'agirait d'une « substance utilisée pour l'anesthésie générale, dans la chirurgie ». Le nombre important de décès est imputable, selon lui, à « l'état exceptionnel d'affaiblissement dans lequel se trouvaient les otages ». A dose élevée, a-t-il ajouté, ce gaz peut entraîner « des modifications des fonctions de base de l'organisme, pertes de connaissance, problèmes de respiration, de circulation de sang ».

Plusieurs ex-otages ont fait état de violents vomissements. Des médecins se sont plaints, devant des journalistes, de ne pas pouvoir traiter correctement les malades, faute d'avoir été informés sur la composition exacte du gaz. Aucune aide médicale étrangère n'a été acceptée par les autorités russes. Selon un expert russe en armes chimiques, Lev Fedorov, il s'agirait d'une « arme chimique non létale ». « Nous avons un peu trop forcé la dose, affirme de son côté un officier des forces spéciales,

interrogé par un journal russe. Nous n'imaginions pas que l'action négative pourrait être aussi puissante. »

L'usage d'un tel gaz pourrait constituer une violation de la convention sur les armes chimiques de 1997, signée par la Russie. Après l'assaut, le vice-ministre de l'intérieur, Vladimir Vassiliev, avait été cité par l'agence officielle Itar-Tass, assurant qu'« aucun » des otages n'avait succombé à un empoisonnement par gaz.

Officiellement, la décision de lancer l'assaut (mené par le groupe « Alfa » des services de sécurité russes, le FSB) a été prise une fois que le commando terroriste eut commencé à exécuter des otages.

Après une série d'explosions et de tirs, un porte-parole de la cellule de crise affirmait, peu avant 6 heures, samedi matin: « Deux otages ont été tués. » A 7h15, il indiquait que les forces spéciales avaient dû intervenir après une tentative d'évasion d'un groupe d'otages, qui avait été suivie d'un échange de coups de feu.

Des témoignages d'otages ne corroborent pas cette version. Une rescapée, Natacha, a décrit sur le radio Echo de Moscou que les premiers tirs étaient « venus de l'extérieur ».

Selon un témoin, le commando avait abattu dans la nuit un homme qui, en pleine crise de nerfs, avait jeté une bouteille en direction

d'une des terroristes tchétchènes. Celle-ci aurait ouvert le feu, touchant une otage.

Des images filmées après l'intervention montrent les cadavres des femmes tchétchènes, la tête renversée, assises dans les fauteuils du théâtre comme endormies. Les corps des hommes du commando étaient en revanche dispersés, allongés sur le sol, dans leur sang. Aucune explication officielle n'a été fournie quant aux circonstances de l'élimination de cinquante membres du commando. L'utilisation du gaz aurait eu comme « principal but de liquider les femmes kamikazes », a relaté un membre des forces spéciales au Moskovski Komsomolets. « Elles ont été abattues à bout portant, une balle dans les tympans. Je comprends que c'est cruel, mais nous n'avons trouvé aucun autre moyen de neutraliser des personnes qui portaient sur elles jusqu'à 2 kilos d'explosifs. »

Situation paradoxale

La Russie est dans la situation paradoxale du pays qui détient un des stocks de plus importants, dans le monde, d'armes chimiques à usage policier et guerrier et qui a, en même temps, signé une convention internationale d'interdiction de ces armes, entrée en vigueur en 1997. Cette situation, embarrassante pour elle, peut expliquer que la Russie ait choisi, pour l'instant, de taire la nature du gaz utilisé à Moscou, du moins jusqu'au moment où il lui faudra l'avouer aux médecins, notamment à ceux qui ont à soi-



DIMA KOROTAYEV REUTERS

Les Russes ont observé un jour de deuil.

igner des victimes étrangères, comme l'ont exigé les Américains.

Dans l'ordre chimique, que l'arme se présente sous forme gazeuse ou liquide, la Russie est censée détenir quelque 55 000 tonnes de produits toxiques fabriqués entre 1920 et 1990.

Ces agents chimiques peuvent avoir, après quelques minutes, des effets mortels (on les dit suffocants, vésicants ou hémotoxiques), incapacitants (par action sur le système nerveux) ou neutralisants (leur effet très fugace est irritant). A l'origine, en signant la Convention d'interdiction des armes chimiques, la Russie a subordonné son attitude au fait de recevoir, de la communauté internationale, une assistance financière substantielle

pour l'aider à détruire ses stocks.

En avril 2002, les Russes devaient avoir démantelé 20 % de leur arsenal selon leur engagement. On est, de fait, assez loin du compte. De sorte que Moscou peut encore recourir à des stocks importants de produits.

Selon des sources non officielles, à Moscou, mais non confirmées 48 heures après l'assaut, les commandos russes anti-tchétchènes auraient pu faire appel au BZ, qui handicape un adversaire de manière insidieuse et prolongée, avec des effets qui ne sont pas toujours réversibles.

Le coût total de l'élimination de l'armement chimique russe, un arsenal sans équivalent dans l'histoire de ces armes, est estimé à six

milliards de dollars. Et, sans une aide soutenue que s'étaient engagés à fournir les Etats-Unis, l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, la Suisse et la Finlande en particulier, les stocks russes peuvent être une menace pour encore 30 à 50 ans.

Assistance médicale

Quelle que soit la nature du gaz utilisé contre le commando tchétchène de Moscou, c'est le mode opératoire (dosage, concentration d'un produit toxique dans un espace clos) qui pose problème, estiment hier plusieurs experts.

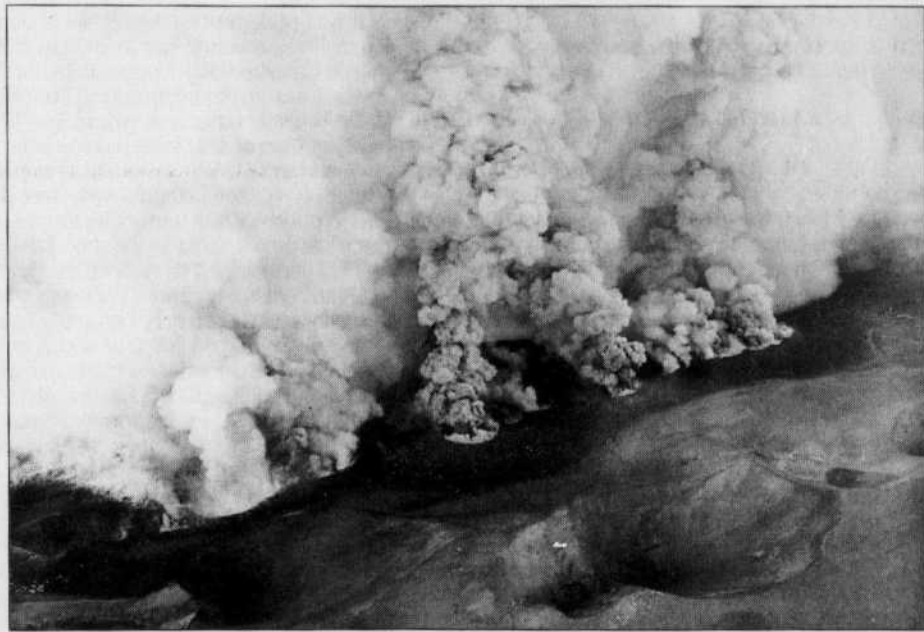
La nature exacte du gaz utilisé samedi matin, qui a fait 115 morts parmi les 117 otages tués lors de l'assaut donné par les forces russes contre le théâtre de Moscou, reste toujours inconnue. Selon un médecin militaire français ayant exigé l'anonymat, « le problème n'est pas tant la nature du gaz que le dosage. C'est la dose qui fait le poison, et autant il est facile de calculer dans une éprouvette, autant il est ardu de tracer la frontière entre dose non mortelle et dose mortelle à cette échelle ».

Une analyse partagée par Philippe Legorjus, ancien commandant du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale. « Je n'imaginais pas que les Russes aient utilisé un gaz létal, que, de propos délibéré, ils aient balancé un produit en sachant qu'ils allaient tuer 100 à 150 personnes. Mais ce qui est choquant, c'est qu'il n'y ait pas eu d'assistance médicale combinée », a-t-il dit.

Avec l'Agence France-Presse

Une rescapée a dit que les premiers tirs venaient de l'extérieur

L'Etna se fâche



ANSA REUTERS

QUATRE COULÉES de lave se déversaient hier sur le flanc de l'Etna, le volcan le plus actif d'Europe, engloutissant de petits bâtiments et des lignes électriques. Les écoles de la région immédiate ont été fermées, mais l'église est demeurée ouverte afin que les fidèles puissent prier pour que le volcan se calme.

Les tireurs embusqués sont inculpés en Virginie

Ils sont passibles de la peine de mort

AGENCE FRANCE-PRESSE

S porsylvania — Le tueur de la région de Washington et son complice ont été inculpés hier de « meurtre », « tentative de meurtre » et « acte de terrorisme » par des tribunaux de Virginie.

Les autorités du comté de Spotsylvania ont indiqué que John Allen Muhammad, 41 ans, était inculpé du meurtre d'un homme le 11 octobre et de tentative de meurtre à l'encontre d'une femme, une semaine auparavant.

Le procureur Kirby Porter, du comté voisin de Hanover, a indiqué lors d'une conférence de presse que Muhammad était inculpé pour la tentative de meurtre perpétrée le 19 octobre à Ashland (Virginie) d'un homme de 37 ans.

Le complice de Muhammad, John Lee Malvo, 17 ans, a été inculpé des mêmes chefs d'accusation dans les deux juridictions et sera jugé comme un adulte. Les deux hommes sont passibles de la peine de mort.

Le procureur Porter a souligné que Muhammad était accusé de « l'assassinat de plus d'une personne pendant une période de trois ans tout en commettant

un acte de terrorisme », ainsi que de « complot en vue d'assassiner », et « utilisation d'arme à feu ».

Les chefs d'accusation à l'encontre de Malvo « sont identiques », a souligné le procureur.

Les deux hommes soupçonnés d'avoir tué par balles 10 personnes et blessé trois autres grièvement, dont un enfant de 13 ans, entre le 2 octobre et leur capture jeudi dans le Maryland.

Moratoire

L'Etat de Virginie détient le record des exécutions juste derrière l'Etat du Texas, selon le Centre d'information sur la peine de mort.

Vendredi, le procureur de l'Etat du Maryland avait déclaré qu'il allait demander la peine de mort contre John Muhammad, mais non contre John Lee Malvo, car il est mineur.

Parris Glendening, gouverneur du Maryland, où six personnes ont été tuées par les tireurs, a levé les doutes pesant sur la possibilité de recourir à cette condamnation, en déclarant vendredi que le moratoire sur les exécutions appliqué dans son Etat prendrait fin en avril et ne concernerait donc pas cette affaire.

Un diplomate américain est abattu en Jordanie

AGENCE FRANCE-PRESSE

Amman — Un diplomate américain a été assassiné hier à Amman, pour la première fois dans l'histoire de la Jordanie, où les autorités et l'ambassade des Etats-Unis ont condamné ce crime et œuvrent de concert pour appréhender les auteurs.

Laurence Foley, était un responsable de l'Agence américaine pour l'aide internationale au développement (USAID) avec statut de diplomate.

A la suite de cet assassinat, l'ambassade des Etats-Unis à Amman a issu un communiqué appelant ses ressortissants à la vigilance.

Foley a été tué par huit balles tirées par un inconnu à 7h20 locales, alors qu'il se dirigeait vers sa voiture dans un quartier résidentiel de l'ouest d'Amman, pour se rendre au bureau.

Son épouse a vu « une personne fuyant les lieux à pied », alors que son mari baignait dans son sang, a-t-on appris de source proche de l'enquête.

L'auteur aurait utilisé un silencieux et semblerait être un professionnel, a-t-on précisé de même source.

Les services de sécurité jordaniens n'ont pas encore opéré d'arrestation dans le cadre de l'enquête, mais plusieurs interpellations ont eu lieu, a déclaré à l'AFP dans la soirée un haut responsable jordannien.

Les autorités jordaniennes se dirigent de plus en plus vers la piste terroriste, mais en l'absence de revendication ou de preuve matérielle, gardent toutes les autres options ouvertes, a ajouté le haut respon-

sable sous couvert de l'anonymat.

Le porte-parole de la Maison-Blanche Ari Fleischer a affirmé que Washington « n'exclut pas » que l'assassinat soit un attentat.

De son côté, l'ambassadeur des Etats-Unis à Amman, Edward Gnehm, a affirmé que les Etats-Unis ne connaîtraient « pas de répit » avant l'arrestation des assassins du diplomate américain.

« Nous n'aurons pas de répit avant que la ou les personnes responsables de ce crime soient appréhendées », a indiqué l'ambassadeur lors d'une conférence de presse.

Il a souligné que « les Etats-Unis œuvrent de pair avec les autorités jordaniennes » dans l'enquête.

Il s'agit du premier assassinat d'un diplomate américain en Jordanie, où plusieurs attentats avaient visé des diplomates israéliens depuis l'ouverture de l'ambassade d'Israël en Jordanie en 1994 à la suite du traité de paix signé entre les deux pays.

Cet assassinat est également le premier dans la région du Proche-Orient d'un diplomate occidental depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis.

Il survient au moment où les sentiments anti-américains en Jordanie et dans le monde arabe et musulman ont été exacerbés par les menaces de frappe des Etats-Unis contre l'Irak et l'attitude de l'administration du président George W. Bush, jugée pro-israélienne.

La Jordanie, pays voisin de l'Irak, s'est déclarée à maintes reprises opposée à une frappe en Irak et mis en garde contre ses graves répercussions pour toute la région.

Union européenne

Giscard d'Estaing prône un droit de sécession

REUTERS

B ruxelles — Le président de la Convention européenne, Valéry Giscard d'Estaing, a présenté hier ses propositions pour la future constitution européenne, qui prévoient pour la première fois un droit de sécession.

Dans ce document de 17 pages qui reste extrêmement prudent sur de nombreux points controversés — il ne prend par exemple pas position sur la création d'un poste de président du Conseil européen — l'ancien président français se contente d'esquisser « l'architecture » du futur traité constitutionnel.

« Il s'agit aujourd'hui d'une architecture, c'est-à-dire de la place des articles et des sujets traités dans le texte », a-t-il déclaré aux 105 conventionnels réunis à Bruxelles.

Ce texte est divisé en trois parties — architecture institutionnelle (compétences, financement, institutions), les politiques et la mise en œuvre des actions de l'Union et, enfin, les dispositions générales, comme les langues.

Valéry Giscard d'Estaing propose que l'article premier du futur traité consacre « une Union d'Etats européens, conservant leur identité nationale, qui coordonnent étroitement leurs politiques au niveau européen, et qui gèrent, sur le mode fédéral, certaines compétences communes ».

Il propose quatre noms pour l'entité — Communauté européenne, Union européenne, Etats-Unis d'Europe, Europe unie —, laissant aux

conventionnels le soin de trancher. Les Européens disposeraient d'une double citoyenneté, nationale et européenne, et leurs droits seraient énumérés.

L'article 8 prévoit que « toute compétence non attribuée par la Constitution à l'Union demeure de la compétence des Etats membres », la liste des compétences exclusives étant énumérées, de même que les compétences partagées avec les Etats membres.

Valéry Giscard d'Estaing évoque au conditionnel la « possibilité d'instituer le Congrès des peuples d'Europe », l'une de ses marottes qui n'est pas partagée par tous.

Tout le passage consacré aux institutions reste vague: la taille de la Commission et ses attributions, ainsi que la présidence du Conseil européen sont seulement évoquées.

L'article 43 du futur traité prévoit que l'Union est ouverte à « tous les Etats d'Europe qui partagent ses valeurs et veulent les poursuivre en commun ».

Mais les articles 45 et 46 mentionnent la possibilité d'une « suspension des droits d'appartenance à l'Union en cas de constatation d'une violation des principes et valeurs de l'Union de la part d'un Etat membre » et « la possibilité d'établir la procédure de retrait volontaire de l'Union à la décision d'un Etat membre ».

Les conventionnels vont maintenant poursuivre leurs travaux, l'objectif étant d'arriver à un texte global à l'été 2003.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain présente sa série de déjeuners-causeries

Desjardins

Tournée vers l'avenir...

Le mardi 12 novembre



Mme Judith Maxwell, présidente Réseau canadien de recherche en politiques publiques

«L'innovation au-delà des marchés»

de 12 h à 14 h

Hilton Montréal Bonaventure
1, Place Bonaventure

SSQ GROUPE FINANCIER

Billet(s)
Membres: 50 \$
Non-membres: 80 \$
Table(s) de 10
Membres: 475 \$
Non-membres: 500 \$
Taxes en sus

Renseignements
(514) 871-4500, poste 4001

Réservations
par télécopieur
(514) 871-5971

par internet
www.cccm.qc.ca/cv/infos
Prix réduit pour nos membres via
notre site transactionnel sécurisé

É D I T O R I A L

Une démission
symptomatique

Survenue de manière imprévue hier matin, la démission de Paul Bégin de son poste de ministre de la Justice vient souligner dramatiquement les tensions qui existent au sein du conseil des ministres et du Parti québécois. Cette cinquième démission d'un ministre en moins d'un an ajoute aux difficultés d'un gouvernement qui semble ne pas savoir comment éviter de telles crises.

Paul Bégin a toujours été un militant exemplaire. Il est de ceux qui croient qu'on s'engage en politique pour changer les choses. À la Justice, il laissera le souvenir d'un ministre activiste. L'adoption de la Loi sur l'union civile illustre bien la détermination que pouvait mettre cet homme de convictions à faire avancer ses dossiers. Son départ est regrettable. La démission de M. Bégin n'est pas sans rappeler celle, en 1984, d'un groupe de ministres péquistes qui refusaient la mise en veilleuse de l'option souverainiste par le premier ministre René Lévesque. Nous ne sommes pas devant une crise de la même ampleur, tant s'en faut, mais Paul Bégin estime qu'à son tour M. Landry met cette option en veilleuse. Ce n'est pas qu'il doute que l'actuel premier ministre soit souverainiste, tout au contraire. Par contre le refus de celui-ci à s'engager à tenir un référendum est, aux yeux du ministre démissionnaire, une « belle façon de tuer l'idée qu'on dit vouloir vendre ». Il dit ainsi à haute voix ce que plusieurs chuchotent dans le parti.

Parce que la souveraineté est le sens premier de son engagement, M. Bégin préfère rejoindre les rangs des souverainistes qui contestent la stratégie étagée du premier ministre Landry consistant à promettre un référendum dans 1000 jours... à la condition qu'existent alors des conditions gagnantes. Bien qu'il reconnaisse que la première de ces conditions soit la réélection du Parti québécois, l'ancien ministre de la Justice préfère partir. En désavouant ainsi le gouvernement Landry, il en affaiblit la position et les chances de réélection. On retrouve là une manifestation d'impatience propre à nombre de militants souverainistes qui seront ainsi confortés dans leur sentiment.

Son impatience, Paul Bégin aurait été pourtant prêt à la tempérer si ce n'avait été de ce désaveu dont il venait d'être l'objet de la part de ses collègues du conseil des ministres. En son absence, ceux-ci ont pris le contre-pied des positions qu'il avait défendues jusque-là dans le dossier des substituts du Procureur général à qui ils ont accordé la médiation. Il faut reconnaître qu'il était plus qu'indélicat d'agir ainsi envers le titulaire de l'un des plus importants portefeuilles du gouvernement à qui on enlevait toute crédibilité devant les substituts du Procureur général. Ils avaient eu sa tête! Que pouvait-il faire d'autre que démissionner. Ce n'est pas la première fois qu'un cabinet du premier ministre on ne fait pas attention à ces choses. Cette démission aurait pu et aurait dû être évitée. Les conseillers de M. Landry méritent un zéro de conduite.

De ce double désaveu, personne ne sortira gagnant. M. Landry y perd un ministre compétent et engagé qui, par ailleurs, pouvait se faire le porte-parole au sein du conseil des ministres de ceux que l'on appelle les souverainistes de la première heure. Ceux-ci auront le sentiment d'être encore moins écoutés par leur chef. En partant, M. Bégin se prive pour sa part d'une tribune importante pour défendre ses idées. Pire, il exacerbe les faiblesses du mouvement souverainiste en se situant en marge du Parti québécois puisqu'il siègera désormais comme député indépendant. Tout cela au grand plaisir des libéraux et des adéquistes.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Le poison du mépris

Des gaz délibérément surdosés pour neutraliser les kamikazes, des injections d'antidote données en trop petit nombre aux otages pour contenir les « dommages collatéraux » de l'assaut des forces russes contre les rebelles tchétchènes. Et puis, comme si ne s'imposait pas d'urgence la nécessité de s'amender, le refus des autorités de donner aux médecins, toujours aux prises avec des dizaines de malades dans un état critique, des informations sur la composition du gaz et les dosages utilisés. Plus de dix ans après la chute de l'URSS, le gouvernement russe fait la preuve qu'il n'a rien perdu de ses réflexes anciens et soviétiques fondés sur le mensonge et le secret. Tout cela dégage un poison de mépris pour la vie humaine. Le premier ministre britannique Tony Blair disait hier encore que Vladimir Poutine n'avait eu d'autre choix que d'*agir*, reprenant le leit-motiv entendu pendant le week-end dans les capitales occidentales, de Washington à Ottawa. Une réaction terriblement indifférente. Plus révoltant encore est le fait que ce devoir d'action soit présenté comme une excuse aux dérapages de l'intervention.

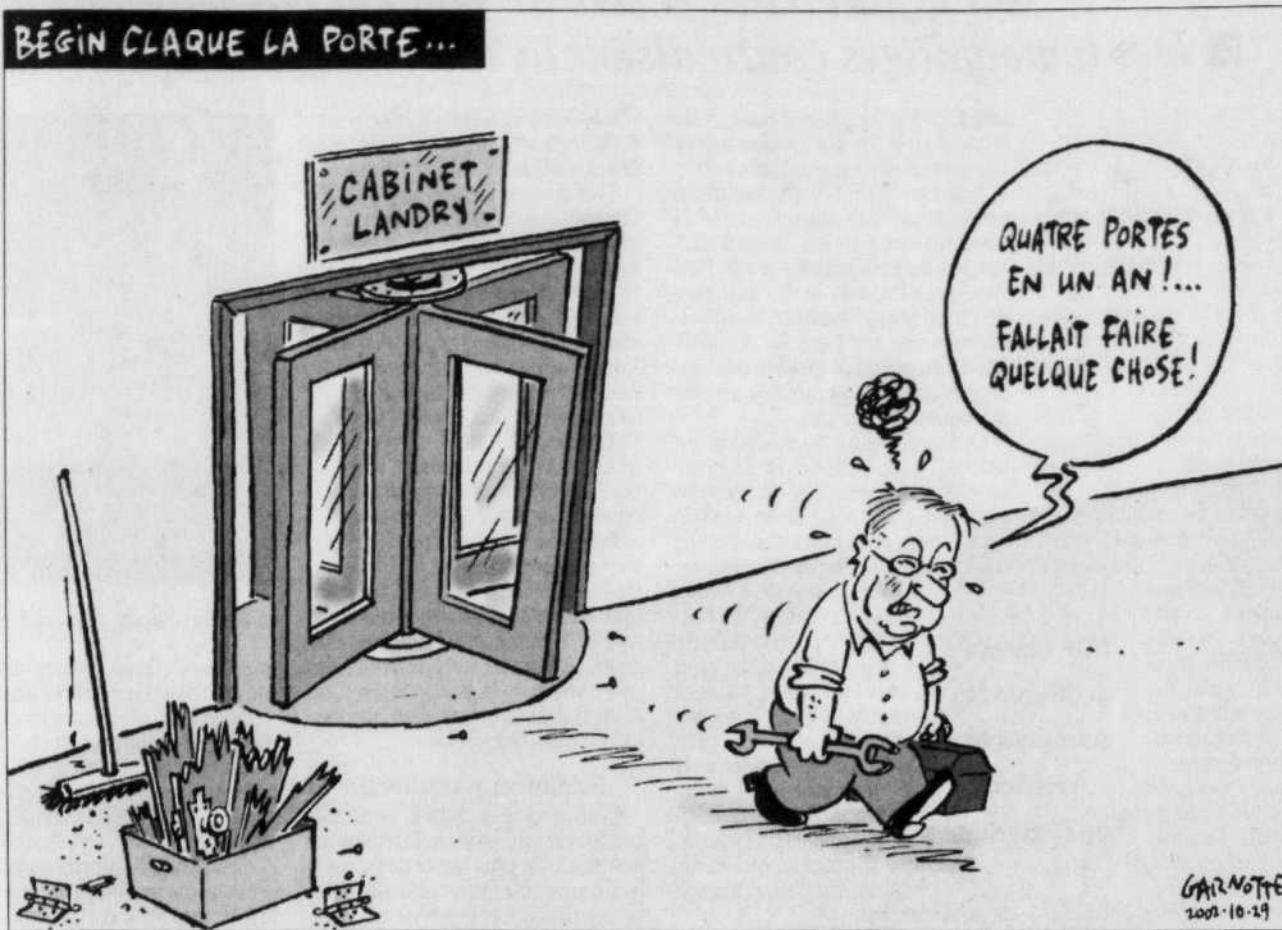
Ces morts sont des sacrifiés de la politique générale de la manière forte préconisée par M. Poutine depuis son arrivée au pouvoir et que les États-Unis ont entérinée depuis les attentats du 11 septembre 2001. On voudrait pouvoir se dire que le président russe, qui prépare sa réélection au printemps 2004, tirera des leçons ou subira des contre coups qui l'obligeront à négocier avec les modérés parmi les indépendantistes tchétchènes. Ces négociations se sont déjà vues dans les années 1990 et elles avaient donné des fruits, quoique vite gâtés. Mais entre une opinion russe lassée ou carrément haineuse à l'égard de Grozny et une communauté internationale qui détourne le regard, M. Poutine conserve toute liberté de poursuivre sur la voie guerrière. Fidèle à lui-même, et fort de l'utile prétexte au durcissement que viennent de lui fournir les extrémistes qui ont pris les otages, le président annonçait hier un renforcement des forces armées russes en réponse à « la menace croissante du terrorisme international » et rejetait les appels à la négociation du président tchétchène élu Aslan Maskhadov, que l'intransigence de Vladimir Poutine, justement, a poussé cet été à se rapprocher de la bruyante aile islamiste de la rébellion.

L'espace de dialogue existe, mais le Kremlin a refusé de discuter avec des dissidents de la Grande Russie. Pour peu que l'on s'informe sur le sujet, insinuer que le fait M. Poutine que ce « terrorisme international » baigne l'ensemble de la petite république musulmane de Tchétchénie, c'est faire mentir la réalité. Si « le pire a été évité » ce week-end à Moscou, comme plusieurs se plaisent à le prétendre, il pourra se produire maintenant en Tchétchénie où les observateurs indépendants s'accordent pour dire que les méthodes de guerre russes appliquées depuis trois ans tombent dans la catégorie des crimes contre l'humanité.

Les événements de Moscou et leurs retombées viennent illustrer le renforcement sous M. Poutine d'une politique autoritaire en Russie où les généraux et les services de sécurité héritiers du KGB jouent un rôle clé au sein de la présidence. En cela, le président russe ne se comporte pas très différemment de Saddam Hussein.



Bernard Descôteaux



L E T T R E S

Une entrave au commerce
électronique

Samedi dernier, un article de François Huot faisait état du retard du Québec dans le domaine du commerce électronique (« Technologies de l'information - Le grand écart québécois », *Le Devoir*, les 19 et 20 octobre 2002). Permettez-moi de signaler une des causes de cet état de fait.

Je suis manufacturier, faisant affaire dans toute l'Amérique du Nord, mon chiffre d'affaires aux États-Unis représentant 80 % du total. 90 % de mes contacts avec mes clients se font par courrier électronique. Pourtant, mes clients américains doivent encore me payer par chèque, (en \$US) expédiés par la poste, que je dépose dans un compte en dollars américains à la Caisse populaire.

J'aimerais obtenir un terminal de carte de crédit qui permettrait à mes clients de me payer par Internet. Bien sûr, j'aimerais que les dollars américains qui me sont versés soient crédités directement dans ce compte en \$US. C'est impossible: le système actuel ne peut me créditer que des dollars canadiens, prélevant au passage une commission de change de l'ordre de 3 %. Si je dois par la suite payer des fournisseurs américains, il me faudra acheter de nouveau des dollars US, payant une autre commission de change de 3 %. Ajoutée à la commission normale d'environ 5 % versée pour l'utilisation de la carte, le coût du paiement électronique peut donc atteindre 11 % lorsqu'on fait affaire aux États-Unis.

J'ai signalé cette aberration au service marchand de Visa-Desjardins il y a déjà deux ans, réclamant que les dollars américains collectés par Visa puissent être crédités dans un compte en dollars US, arguant que si c'est possible avec

les chèques, ce devrait l'être également pour un terminal de carte de crédit. On m'a répondu que c'était impossible. J'ai récidivé il y a un an: même réponse. Soit dit en passant, la commission de change prélevée par Visa-Desjardins est deux fois plus élevée que celle qu'il me faut payer lorsque je fais appel à un concurrent.

Yves Gélinas
Cap Horn, Produits marins inc.
Oka, 23 octobre 2002

Poivre de Cayenne
et batte de baseball

Le 21 octobre dernier, nous apprenions que Pierre Elliott Trudeau voulait faire espionner un Parti légalement élu par la population, le Parti québécois.

Ce fait nous démontre que l'on surestime généralement le degré de liberté d'expression toléré par le gouvernement fédéral et que l'on sous-estime en contre partie le pouvoir réel du premier ministre du Canada de contrôler cette expression.

Dans ce pays que l'on prétend démocratique, par exemple, l'actuel premier ministre Chrétien nomme tous les ministres et tous les sénateurs, il nomme le Gouverneur général du Canada et tous les lieutenants-gouverneurs, il choisit les juges de la Cour suprême, il met lui-même en place les hauts fonctionnaires de l'état ainsi que les ambassadeurs, il sélectionne les hauts dirigeants de la GRC et du Service de renseignements ainsi que le Directeur d'élection et les directeurs de scrutin et il désigne le conseiller en éthique qui va évaluer sa conduite, mais qui ne fait rapport qu'à lui-même.

Jean Chrétien contrôle effectivement le législatif, l'exécutif, le judiciaire, le policier, l'administratif et l'électoral et le Parlement n'est là

que comme faire-valoir.

Jusqu'à tout récemment, il avait à sa disposition un dossier personnel sur 34 millions d'individus morts ou vivants au Canada enregistrés à leur insu dans le fichier longitudinal sur la main-d'œuvre que le Bloc québécois a fait démanteler.

Il avait également un dossier sur la plupart des journalistes concocté par le Bureau d'information du Canada sous la responsabilité du Camarade Gagliano qui vit maintenant au Danemark.

Un pouvoir tellement grand que le super-puissant Conrad Black n'a pu y résister.

Quant on sait que par le passé la GRC a orchestré le vol des listes de membres du Parti québécois, procédé à l'ouverture illégale du courrier, écrit des communiqués subversifs au nom du FLQ et participé à des incendies criminels...

Quant on sait qu'après l'adoption de la Loi des mesures de guerre, l'armée a opéré l'arrestation de près de 500 Québécois innocents à trois heures et demie du matin au bout de la mitrailleuse comme dans l'Allemagne nazie...

Quant on sait que le gouvernement canadien vient encore d'augmenter le pouvoir discrétionnaire des Forces de l'ordre par l'adoption d'une Loi antiterroriste...

Quant on sait que nous vivons dans un système à parti unique avec tous les dangers que cela comporte... on comprend mieux pourquoi un journal anglophone de Toronto a même décrit le phénomène en parlant de *Friendly dictatorship*.

Nous pouvons quand même nous consoler cependant, nous vivons dans « le plus meilleur » pays du monde, un pays où le premier ministre Chrétien nous déclare ouvertement qu'il préfère encore le poivre de Cayenne à la batte de baseball. Ayoyé!

Roger Pomerleau
Lefebvre, octobre 2002

L I B R E O P I N I O N

Une punition injustifiée

En voulant changer le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM), le ministre de l'Éducation veut réduire les espaces démocratiques scolaires

KENNETH GEORGE
ET PATRICK CARROLL
Membres du Conseil scolaire
de l'île de Montréal

Le ministre de l'Éducation juge que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) doit changer. Le ministre se sent pressé. Il veut qu'une législation, visant à réduire l'institution à un organisme administratif ou, dans le moins pire des cas, à réduire à « une peau de chagrin » l'instance politique du CSIM, soit adoptée rapidement, avant novembre 2002. Pourquoi maintenant?

Les commissaires scolaires, membres du CSIM, qui ont voté en juin contre la hausse de la taxe scolaire sur l'île de Montréal, ont forcé le ministre à décider lui-même de hausser la taxe. Le ministre a su que le Conseil avait envisagé l'hypothèse d'une campagne publicitaire pour dénoncer la hausse imposée par Québec. Le ministre, manifestement, craint de devoir encore être confronté à ces réalités l'an prochain.

Il était et il est encore très possible d'*agir autrement*: remplir l'engagement du ministre Legault datant de juin 2000, réitéré en juin 2001, c'est-à-dire mettre en place un comité de travail chargé d'évaluer s'il y a déséquilibre fiscal scolaire entre l'île de Montréal et le reste de la province. Quel que soit le résultat de ce comité de travail, réagir et régler la question une fois pour toutes.

Un organisme d'abord politique

En effet, l'île de Montréal contribue à la hauteur de 400 millions de dollars en terme de

taxes scolaires sur un total d'environ 995 millions pour la province de Québec. En plus, tous les Québécois, y compris les Montréalais, financent le système d'éducation à travers leurs impôts généraux. Depuis maintenant trois ans, le CSIM dénonce le fait que les Montréalais contribuent pour 23 % du financement de leurs commissions scolaires alors que les autres Québécois ne contribuent que pour 13 %. Le MEQ n'a jamais voulu reconnaître cette situation arguant que la taxe scolaire est devenue un impôt général. La majorité des membres du CSIM s'oppose à ce que la taxe scolaire devienne un impôt général.

Les tenants de l'abolition du CSIM prétendent que l'institution n'a qu'un rôle technocratique de perception de la taxe scolaire et de distribution, selon une méthode donnée, des revenus de la taxe aux milieux défavorisés. On tait le fait que le CSIM, comme l'ont révélé ses prises de position sur le gel des valeurs foncières et le caractère inéquitable du système fiscal scolaire, est aussi un organisme de défense et de promotion des intérêts des Montréalais, c'est-à-dire un organisme d'abord politique. On garde sous silence que le développement d'un mode de répartition des sommes aux milieux défavorisés est d'abord un acte politique, comme l'indiquent d'ailleurs le fait qu'au cours des 30 dernières années, le politique a décidé plusieurs fois de changer de méthode.

Bref, le CSIM n'est pas qu'une institution technocratique; il permet aux commissions scolaires de la Ville d'assurer une cohésion entre elles quand il y va de l'intérêt de l'ensemble des Montréalais, notamment sur les

enjeux de la fiscalité scolaire et de l'action en milieu défavorisé.

Un espace démocratique scolaire

Une autre donnée mérite d'être notée: si on ratatine le CSIM à une simple structure administrative, le secteur de l'éducation sera le seul secteur d'action gouvernementale qui ne dispose pas d'instance politique de direction pour tout le territoire scolaire de l'île de Montréal.

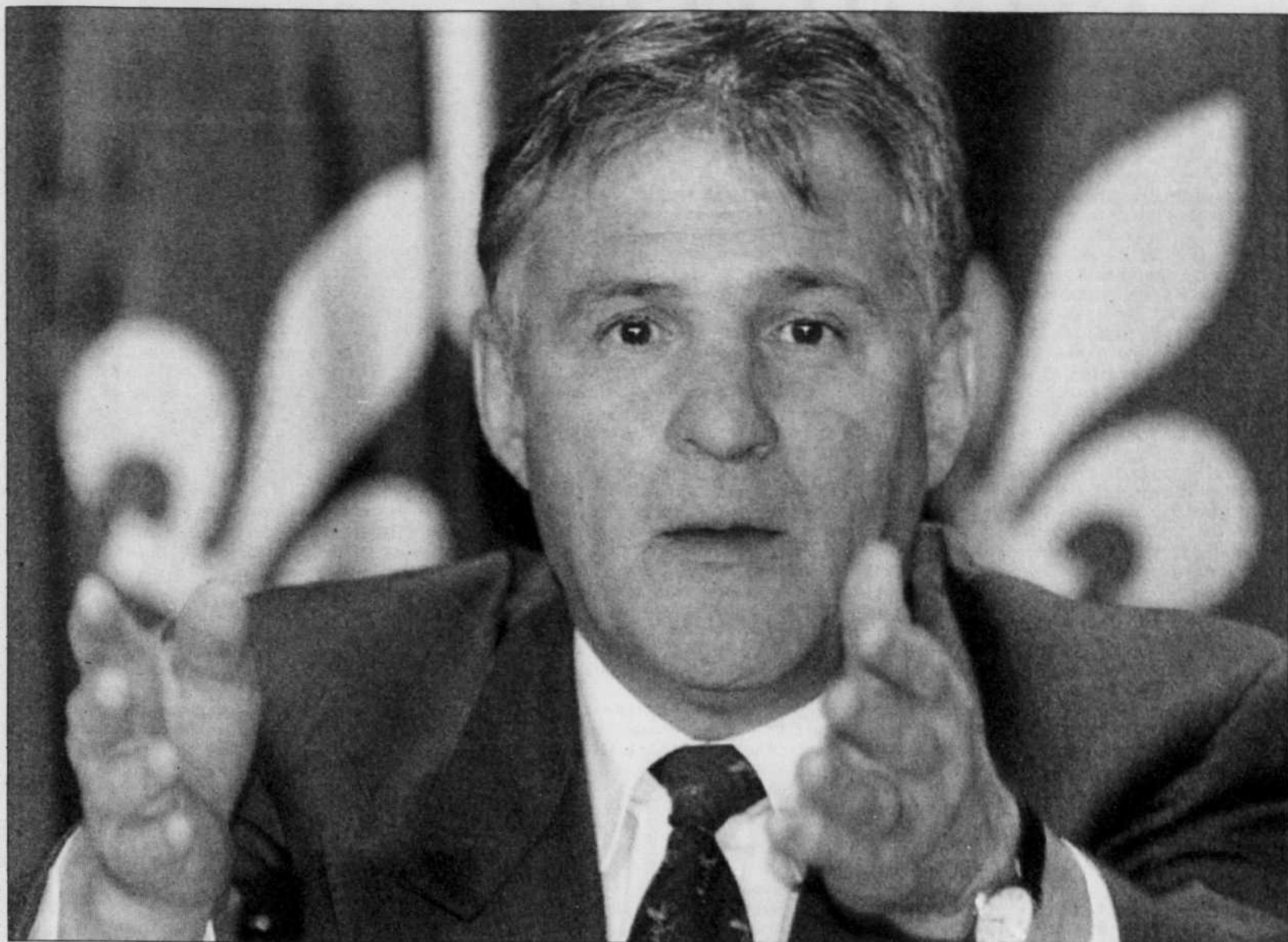
En effet, la RRSS-MM (santé et services sociaux) et le CRDIM (développement économique) sont des institutions dirigées par des acteurs politiques, nommés ou élus par les instances locales ou sous-régionales, et qui interviennent au plan de toute la Ville. Le mystérieux projet de loi, connu de plusieurs sauf de la direction politique et administrative du CSIM, pourrait faire de l'éducation à Montréal le seul secteur sans structure de concertation des institutions sous-régionales.

Finalement, à quoi rime toute cette précipitation? Il est significatif que la perspective d'abolir le CSIM apparaisse à l'automne qui suit le vote contre la hausse de la taxe scolaire. Veut-on punir des représentants politiques qui, par des votes démocratiques, osent persister dans la défense dans ce qu'ils jugent les intérêts des Montréalais et, au premier chef, ceux des enfants montréalais issus des milieux défavorisés. Nous pressons le ministre de prendre le temps de travailler avec nous et d'éliminer toute tentative de réduction des espaces démocratiques scolaires. Il ne faudrait pas que notre gouvernement en vienne, par son projet de loi, à abolir ce qu'il ne contrôle pas.

Il n'y aurait pas de sens à cette intention gouvernementale... sauf la punition.

IDÉES

Démission du ministre de la Justice



Paul Bégin a annoncé hier sa démission de son poste de ministre de la Justice, procureur général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Il demeurera député de Louis-Hébert jusqu'à la fin de son présent mandat.



Serge Bouchard

Le futur n'est pas simple

Dans l'Histoire, les gaffes s'accumulent autant que le savoir. Les affaires se compliquent, l'air s'alourdit. Malgré les rumeurs de loisirs, de plaisirs, de plus de ceci et de ça, d'extrêmes et de superlatifs, il apparaît déjà que la prochaine génération fera face à des défis complexes. La réparation du monde va demander beaucoup. Il est malaisé de mentir à la jeunesse. Son éducation commence par de terribles instructions: y en aura pas de faciles, les choses vont empirer avant de s'emmiéuter, il faut payer le prix et ainsi de suite qui fait la litanie des résolutions les plus dures.

Non, vraiment, il n'y aura pas de futur simple. Mais nous nous entêtons à le simplifier à l'extrême. Nous dorons la pilule. L'horizon de l'avenir ne s'étend que sur quelques mois. L'avenir est immédiat. La société presbyte ne peut que transmettre ses courtes vues aux enfants qu'elle met au monde. Nous n'aurions jamais dû répéter qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Car cela est faux. Tout est nouveau depuis toujours. Ce qui adviendra n'est jamais advenu. Cependant, le devenir n'est pas notre sport national. Alors pourquoi prendre le futur au sérieux? Le présent nous occupe assez. Je ne connais pas monsieur Léger mais j'aimerais le voir de près. Usés par l'accélération, nos regards ne dépassent plus le stade des sondages. Capables de pondre un programme en nous appuyant sur les résultats d'une enquête, nous acceptons le fait d'être devenus des indicateurs et des signes, des cohortes ou des groupes-cibles, une société d'impressions et de marques, d'opinions et de tendances, une bande de tranches, une masse d'aperçus. Serions-nous l'opinion d'un jour?

Dans le temps de ma vie, beaucoup fut entrepris, beaucoup fut fait aussi. Mais l'essentiel fut raté. Cet essentiel est un paquet bien lourd: l'amour, la paix, la générosité et le partage, la beauté et le respect, le sens des choses, la valeur de la vie, la grandeur de la science, la dignité du monde. Des détails. La société de demain devra compter sur l'humain plus que nous ne l'avons fait. Qui suis-je dans un monde solidaire et interrelié comme jamais et à jamais? Comment créer le monde en me créant moi-même? Le futur sera de plus en plus important, car il sera de plus en plus en jeu. Plus que jamais, la formation de l'être devient fondamentale, plus que jamais la qualité des armatures de l'âme devient un facteur déterminant. Jamais être humain n'aura eu autant besoin de cela qui s'appelle l'éducation humaine d'un humain.

Nous devons préparer les jeunes à traverser un champ miné, un champ que nous n'avons pas, nous, traversé. L'éducation d'aujourd'hui joue la carte d'un futur devenu trop complexe pour être vraiment anticipé. Ce monde, quel sera-t-il, et surtout, comment armer la jeunesse pour la préparer à le construire? Quelle sorte d'humains formons-nous aujourd'hui pour demain? La formation fondamentale est la formation des liens entre les choses, les objets, les réalités, le monde. C'est le lien entre la montagne et le temps, entre la chimie et l'infini, entre la nourriture et la vie, entre l'argent et l'histoire, entre le technique et l'âme, entre l'histoire d'une idée et ses applications dans la réalité, disons entre Sainte Anne et la pensée sauvage.

Demain sera le procès du dieu économie, de la religion économiste, du dogme de la croissance des marchés, des produits et des profits. Demain, ce sera le procès des technologies, de l'usage des sciences et des techniques, le procès de l'application, de l'appropriation et des orientations du savoir. Demain, ce sera le monde des contenus. Ce sera aussi le débat sur les valeurs humaines universelles, la répartition des richesses, les rapports entre Moi et Nous, les ressources de la Terre. Ce sera le combat contre l'intolérance, l'ignorance, l'amnésie, contre le crétinisme et la courte vue.

En attendant, le manger a tendance à être mou, avez-vous remarqué? Il est pré-digéré. Le marché ne veut pas que nous nous embêtons. Il veut que tout soit facile, à commencer par les paiements. Nous logeons aux enseignes de l'ami de l'usager (user friendly).

La promesse du futur tient dans sa simplicité, dans sa facilité, voire dans la négation du froid et du tragique de la vie. Ceux qui peinent sont des idiots qui n'ont pas trouvé la recette des rabais. Nous blâmons ceux qui se compliquent la vie. Nous disons d'ailleurs qu'ils se compliquent la vie. Pourtant la vie est compliquée. La technicisation du monde, la dollarisation, le chacun pour soi et le juste à temps, la communication virtuelle, la mobilité internationale et la diversité culturelle, tout ce qui advient n'efface pas le fait humain intemporel et universel: nous sommes ce que nous devenons. Y a-t-il espoir un jour de devenir meilleurs?

Être humain n'est pas simple, être meilleur humain l'est encore moins, alors, à l'école, attachons nos ceintures. Nos enfants doivent apprendre à conjuguer ferme. Il est de plus en plus de sujets, de plus en plus de compléments. Il faut que les verbes s'accordent. Le présent confort n'incite personne à marcher à la dure dans l'ordre des déclinaisons. Mais il restera toujours que nul ne peut être sans apprendre à devenir. Il est donc absolument normal d'avoir de la difficulté à l'école. Dans les circonstances, c'est la facilité qui est suspecte.

« Quelle motivation pourrais-je avoir à être membre du conseil des ministres? »

PAUL BÉGIN

Député de Louis-Hébert

Je vous informe que je démissionne de mon poste de ministre de la Justice, procureur général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Depuis le début de mon implication dans la vie politique, il y a 40 ans, mes actions ont eu pour but de faire du Québec un pays. C'est un objectif que je partage d'ailleurs avec tous les militants du Parti québécois. La tâche n'est pas facile, vous en conviendrez.

En janvier 2001, le premier ministre Lucien Bouchard annonçait sa démission en avouant son incapacité à convaincre les Québécoises et les Québécois de la nécessité de réaliser la souveraineté du Québec, déclarant à la même occasion qu'il laissait la place à quelqu'un d'autre dans l'espoir qu'il réussisse là où il avait échoué.

Vous vous souviendrez que j'avais demandé, à l'époque, aux candidats potentiels qu'ils prennent l'engagement de tenir un référendum sur la souveraineté avant la fin du présent mandat. Personne n'a eu à prendre cet engagement, puisqu'il n'y a pas eu de débat sur quoi que ce soit, un seul candidat s'étant officiellement présenté. Mais le changement de garde permettait d'espérer que le nouveau premier ministre ferait les choses différemment, de façon à éviter un nouvel échec.

Je croyais alors, et je crois toujours, que l'atteinte de notre objectif ne sera possible que si nous provoquons et saisissons toutes les occasions pouvant se présenter pour faire progresser notre option politique auprès des citoyens. Une occasion manquée, souvent, plus jamais ne revient. Par ailleurs, je suis très conscient que, pour faire la souveraineté, le Parti québécois doit être au pouvoir.

Au mois d'août dernier, le gouvernement du Québec a dévoilé la thématique *Horizon 2005 - Plein emploi et Souveraineté*. À ce moment, le premier ministre se donnait comme objectif la souveraineté d'ici mille jours. Il allait de soi, à mon humble avis, que cela signifiait la tenue d'un référendum sur la souveraineté à l'intérieur de ce délai. J'ai d'ailleurs fait une déclaration publique en ce sens, mais, à ma grande surprise, le premier ministre a rejeté cette idée dans les heures qui ont suivi.

Voilà une occasion manquée; l'occasion de faire comprendre aux gens qu'on tient toujours à notre objectif, qu'il sera l'enjeu de la prochaine élection et que cela implique la tenue d'un référendum si nous sommes reportés au pouvoir. Cette occasion a été à nouveau manquée à Gatineau, où le Conseil national a donné lieu à une valse-hésitation où encore une fois le gouvernement, avec l'appui des militants du Parti québécois, a décidé d'éviter le débat. Quelle perception veut-on laisser aux gens lorsqu'on déclare avoir un objectif et qu'en même temps on refuse de dire qu'on prendra les moyens nécessaires pour y arriver? Belle façon de tuer l'idée qu'on dit vouloir vendre.

Dans le même ordre d'idées, une commission d'enquête nous a remis un rapport qui conclut à un déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Ce déséquilibre est tel que nous frôlerons bientôt la faillite si rien n'est fait rapidement pour le corriger. La perspective d'un Québec étranqué financièrement nous guette d'ici quelques mois, à moins qu'une solution radicale nous permette de régler le problème de la santé: impôt spécial, création d'un déficit, coupure draconienne dans les ministères, réduction des services, etc. Le problème est le même pour toutes les provinces du Canada. Pendant ce temps, le fédéral nage dans les surplus.

Cette nécessité de rétablir l'équilibre fiscal devrait être martelée sans relâche, en y consacrant toutes nos énergies. Pourtant, nous laissons à d'autres la chance d'avancer des solutions illusives, prétendues nouvelles, aux problèmes de financement des services de santé, alors que la meilleure façon de corriger le déséquilibre fiscal et le sous-financement des services de santé, c'est la souveraineté du Québec. Voilà comment le gouvernement du Parti québécois pourrait orienter le débat: vers les vraies questions, au lieu de laisser à d'autres l'initiative de vendre leur programme sur les principales préoccupations de la population. C'est ça, une occasion manquée.

Bref, je ne vois pas dans les décisions de ce gouvernement la volonté de saisir toutes ces occasions. Ceux qui conseillent de ne prendre aucun risque à l'approche d'une élection, devraient en tirer des leçons.

« Je ne vois pas dans les décisions de ce gouvernement la volonté de saisir toutes ces occasions »

Que reste-t-il à Paul Bégin, ministre du gouvernement du Québec, mais d'abord et avant tout militant souverainiste, pour continuer à travailler au sein de ce gouvernement? Quelle motivation pourrais-je avoir à être membre du conseil des ministres?

Comme ministre de la Justice, j'ai toujours travaillé en fonction de mes convictions profondes, de ce que doit être la justice. Cela a pu vouloir dire, à l'occasion, d'avoir à affronter des intérêts corporatistes, mais sans baisser les bras. J'ai vécu des désaccords avec des groupes, mais jamais je n'ai accepté de voir l'intérêt de la justice battu en brèche devant la puissance d'un groupe organisé. Ce qui ne veut pas dire que j'ai toujours eu raison envers et contre tous. Il m'est arrivé de réaliser, après débats et discussions, que je faisais fausse route et qu'alors il fallait rajuster le tir.

En tant que député, ministre du gouvernement du Québec, tant à la Justice qu'à l'Environnement, au Revenu et à la Capitale nationale, je me suis toujours fait un point d'honneur de respecter ma parole et je me suis toujours battu pour défendre mes dossiers. Dans le dossier des substituts du procureur général, je demeure profondément convaincu que ce qui avait été déposé, le règlement et le projet de loi, reflétait intégralement l'entente de 2001.

Je n'entrerai pas dans les détails, mais je crois évaluateur le fait qu'on ait décidé de nommer un médiateur dans le dossier, au moment où je subissais une intervention chirurgicale et alors que j'avais déjà dit qu'il était inconcevable de nommer un médiateur tandis que les négociations n'avaient pas encore débuté. Cette décision illustre une profonde divergence de vues entre le premier ministre et moi, qui ne peut

être interprétée autrement que comme un manque de confiance à mon égard. De plus, la résultante de ce choix risque de mettre en péril la politique gouvernementale en matière de négociation.

Pour toutes ces raisons, je démissionne en tant que ministre. Je quitte également le caucus du Parti québécois. Je vous informe cependant que je demeure député de Louis-Hébert et que je continuerai de siéger à l'Assemblée nationale jusqu'à la fin de mon mandat. Compte tenu de ce que j'ai déclaré précédemment sur mes convictions souverainistes, il aurait été incongru que je demeure au sein du caucus, me plaçant ainsi dans une situation où je n'aurais pas pu jouir de la plus entière liberté de parole. Je reprends cette liberté afin de recommencer à mieux promouvoir la souveraineté du Québec.

En terminant, je tiens à remercier tous les militants péquistes et les citoyens de la circonscription de Louis-Hébert pour la confiance dont ils ont fait preuve à mon égard. Je remercie également mon épouse Louise, mes enfants Jean-François, Louis et Yves ainsi que les membres de mon cabinet pour l'appui indéfectible qu'ils m'ont donné au cours des années passées en politique.

« Cette décision me désole profondément »

BERNARD LANDRY

Premier ministre du Québec

C'est avec regret que je reçois la démission de M. Paul Bégin, à la fois à titre de ministre de la Justice, Procureur général du Québec et membre du caucus du Parti québécois. Cette décision me désole profondément. Je voudrais en premier lieu lui rendre hommage et le remercier pour le travail qu'il a accompli au Revenu, à la Capitale nationale, à l'Environnement et à la Justice. Son professionnalisme, sa collaboration dans de nombreux dossiers et son engagement pour la cause du Québec méritent d'être soulignés.

Parmi les raisons qu'il a évoquées pour expliquer sa décision, M. Bégin mentionne sa déception devant le manque d'ardeur du gouvernement à faire la promotion de la souveraineté et le fait qu'il n'a pas accepté la nomination d'un médiateur dans le conflit opposant le gouvernement et les substituts du procureur. Je peux comprendre son impatience en ce qui concerne la souveraineté du Québec, mais je demeure convaincu qu'il faudra tenir un référendum quand nous aurons les chances de le gagner. Je tiens à préciser que l'objectif de la souveraineté demeure mon souhait le plus cher et aussi celui de notre formation politique, le Parti québécois. Cependant, avant d'engager notre nation dans cette voie, il faut s'assurer d'avoir l'appui de la population, car ce sont les intérêts de l'État québécois qui doivent primer sur nos actions.

À cet égard, depuis le dernier conseil national, le Parti mène des actions concrètes sur le terrain pour faire la promotion de la souveraineté. Je termine une tournée des conseils régionaux et je trouve que la mobilisation à laquelle nous avons convié nos membres va bon train. Nous ferons le point sur ce sujet au Conseil national du 29 et 30 novembre prochain.

Je tiens à exprimer mes remerciements à Paul Bégin pour sa compétence et son enthousiasme à offrir des services de grande qualité à la population.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Jeanne Corribeau (vigile), Marie-Andrée Chouinard (éducation), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Julie Carpentier, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels), à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte, à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste), à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaires à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (commis). La documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gylaine Côté, Marlene Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Broton, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Marie-Eve Santerre (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Daicourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président national et directeur général).

ACTUALITÉS

POUTINE

SUITE DE LA PAGE 1

mais le Kremlin l'a accusé d'être impliqué dans la prise d'otages, ce que celui-ci dément formellement.

«Il n'y a qu'une seule démarche raisonnable, se mettre à la table des négociations. Sinon c'est la mort, le sang, les otages, la mort des innocents», a déclaré M. Maskhadov à l'AFP. «L'action désespérée des kamikazes est la conséquence directe de la guerre horrible menée contre le peuple tchétchène», a-t-il ajouté.

«Après ce qui s'est passé, de quoi peut-on parler avec ceux qui ont tenu un rôle plus que certain dans l'organisation de cet acte terroriste», a rétorqué le Kremlin.

Le président russe n'engagera pas de négociations en vue d'une solution politique au conflit en Tchétchénie «à moins que la communauté internationale ne prenne des mesures décisives pour l'amener sur la voie de la paix», a déclaré de son côté à Copenhague le vice-premier ministre tchétchène, Ahmed Zakaïev.

Des mises en garde ont été de nouveau formulées à l'encontre des médias, accusés par le pouvoir de trop donner à la parole aux «terroristes». M. Poutine est apparu à la télévision, menant des réunions avec les chefs des structures de forces (ministère de l'Intérieur, services spéciaux) et les chefs de factions politiques, soulignant le thème d'une unité nationale. Il a aussi reçu l'ancien premier ministre Evgueni Primakov, qui tenta, vendredi, une vaine médiation avec les preneurs d'otages, et apporta publiquement son appui à un règlement de la crise par la force.

Le président russe a annoncé qu'en raison de «la menace croissante du terrorisme international, des ordres étaient donnés aujourd'hui à l'état-major pour un changement des plans d'action des forces armées». Une déclaration qui devrait se traduire par un regain des opérations menées en Tchétchénie ou des militaires russes ont déclaré être prêts à «écraser les terroristes».

Moscou a également menacé en septembre de lancer une intervention armée en Géorgie pour neutraliser les combattants tchétchènes qui, selon Moscou, se trouvent sur son territoire.

Poutine furieux contre le Danemark

Le président Poutine, furieux de la tenue au Danemark d'une réunion prônant la paix en Tchétchénie, a obtenu hier le déplacement à Bruxelles d'un sommet UE-Russie, prévu à Copenhague le mois prochain. Dans un autre signe de mécontentement envers le Danemark, M. Poutine a annulé la visite bilatérale prévue le 12 novembre au lendemain du sommet UE-Russie, selon le ministère russe des Affaires étrangères.

La Russie, traumatisée par une prise d'otages en plein Moscou par des indépendantistes tchétchènes, a exercé, en vain, des pressions massives au cours du week-end pour que le Danemark empêche l'organisation d'une réunion baptisée «Congrès mondial» tchétchène hier et aujourd'hui à Copenhague.

La Russie affirme que certains intervenants sont liés aux auteurs de la prise d'otages de la semaine dernière qui s'est achevée samedi par une intervention des forces spéciales russes, causant la mort d'une cinquantaine de preneurs d'otages et d'au moins 117 otages. Le Danemark, qui préside l'Union européenne pendant le second semestre 2002, a décidé d'organiser le sommet en terrain neutre, à Bruxelles le 11 novembre.

Le congrès sur la Tchétchénie, qui s'est ouvert normalement hier, rassemble environ une centaine de responsables tchétchènes, russes, européens et américains en faveur d'un processus de paix dans cette république séparatiste russe.

Drapeaux en berne

Dans toute la Russie, les drapeaux ont été mis en berne alors que le gouvernement et les écoliers ont observé une minute de silence en hommage aux victimes. Les télévisions et les radios ont renoncé à la publicité et les programmes de variétés ont été supprimés.

Sur les lieux de la prise d'otages, un théâtre du sud-est de Moscou où se jouait la comédie musicale à succès Nord-Ost, les Moscouites ont déposé des bouquets de fleurs et allumé des bougies. Un office des morts a été célébré par le Patriarcat orthodoxe Alexis II. Cent dix-sept otages sont décédés, dont 115 en raison de l'inhalation d'un gaz incapacitant utilisé par les forces spéciales russes lors de l'assaut donné samedi à l'aube pour mettre fin à la prise d'otages de quelque 800 personnes. 405 ex-otages sont toujours hospitalisés, dont 45 dans un état grave. Une quarantaine de familles sont sans nouvelles de leurs proches.

La presse russe et les hommes politiques, à l'exception du parti communiste, se sont pourtant abstenus de critiquer l'assaut des forces spéciales. Kommersant (libéral) est l'un des rares quotidiens à mettre en cause l'utilisation d'un gaz incapacitant dont la composition demeure un mystère, accusant les services de sécurité (FSB) de s'être livrés «à une expérience sur les otages».

Les secouristes ne disposaient pas de moyens pour neutraliser les effets sur les otages ou pour s'en protéger eux-mêmes, selon l'un d'eux. Un médecin des urgences a également estimé que davantage de vies auraient pu être sauvées si les autorités avaient informé les médecins sur la nature du gaz et mieux organisé les secours.

La presse se montre en revanche sévère sur le fait qu'une prise d'otages ait pu être menée à bien par plus de 50 indépendantistes sans éveiller les soupçons. «Comment se fait-il que le ministre de l'Intérieur ait découvert seulement après l'assaut qu'il y avait à Moscou un réseau terroriste?», s'interrogeait Vremia Novosti.

Un policier ayant fourni des informations au commando pendant la prise d'otages a été arrêté, selon un responsable des services spéciaux, cité par la presse.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355 du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30 Par télécopieur (514) 985-5967 Par courriel abonnements@ledevoir.com Exporteur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur la Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

BÉGIN

SUITE DE LA PAGE 1

Le président du Conseil du trésor, Joseph Facal, avait toujours maintenu cette position.

Sous forme d'un désaveu, cette décision de M. Landry a été l'élément déclencheur de la démission du ministre. M. Bégin aurait pu terminer son mandat au ministère de la Justice, a-t-il dit, «mais là, quand on n'a plus la confiance, je ne crois pas qu'on doive continuer». Accéder à la demande des substituts du Procureur et nommer un médiateur, alors qu'ils sont en grève illégale, c'est «donner un signal terrible» à toutes les personnes qui auront à négocier avec le gouvernement au cours des prochains mois. «Le message est clair: faites beaucoup de bruit, même dans l'illegalité la plus totale, et vous obtiendrez ce que vous voulez».

En revanche, Paul Bégin a reconnu avoir songé «à tourner la page» et à démissionner devant la faiblesse des actions entreprises par le gouvernement Landry pour réaliser la souveraineté. «Ça faisait longtemps que je jouais avec la page», a-t-il laissé tomber.

Paul Bégin n'a jamais caché ses convictions: il croit que le gouvernement du PQ doit prendre l'engagement ferme de tenir, s'il est réélu, un référendum sur la souveraineté au cours du prochain mandat. Dans sa déclaration d'hier, il a souligné que le PQ avait raté plusieurs occasions. Lors du conseil des ministres spécial en août à La Malbaie, le premier ministre se donnait comme objectif de réaliser la souveraineté d'ici 1000 jours. M. Bégin a alors déclaré qu'il était donc nécessaire de tenir un référendum à l'intérieur de ce délai. «Ma grande surprise, le premier ministre a rejeté cette idée dans les heures qui ont suivi», a-t-il rappelé. Scénario semblable au conseil national du PQ en septembre où le débat fut évité. «Quelle perception veut-on laisser aux gens lorsqu'on déclare avoir un objectif et qu'en même temps on refuse de dire qu'on prendra les moyens nécessaires pour y arriver? Belle façon de tuer l'idée qu'on dit vouloir vendre», juge M. Bégin.

À défaut de s'engager à tenir un référendum sur la souveraineté, le PQ court à l'échec, estime le ministre démissionnaire. Le parti ne parviendra pas à rallier les souverainistes, qui comptent encore pour 40 % des électeurs. Ces derniers se sentiront «libres d'aller folâtrer

COLÈRE

SUITE DE LA PAGE 1

Si le dossier des substituts du Procureur a été la goutte qui a fait déborder le vase, tout le monde savait que M. Bégin supportait de plus en plus mal le report du référendum aux calendes grecques. «Paul souffrait en silence depuis 1995», confiait hier un de ses collègues.

S'il y en avait un qu'on pouvait qualifier de «pur et dur» au sein du conseil des ministres, c'était bien lui. En 1984, il avait claqué la porte du PQ une première fois pour protester contre le «beau risque». L'année suivante, il s'était joint à un petit groupe d'irréductibles, que les modérés avaient baptisés «caribous», pour former le Rassemblement démocratique pour l'indépendance, espérant vainement que Jacques Parizeau accepterait d'en prendre la direction.

Même s'il était un fidèle de M. Parizeau, il avait fait plutôt bon accueil à Lucien Bouchard. À l'époque, personne ne doutait qu'un autre référendum pourrait être tenu et gagné à brève échéance. Il ne voyait d'ailleurs aucun problème à amender la Loi sur la consultation populaire pour qu'il ait lieu dans le même mandat.

La ferveur souverainiste de M. Bégin n'a jamais fait de doute, mais il s'est révélé incapable d'assumer un véritable leadership politique à Québec, où les résultats ont toujours été décevants pour le PQ. S'il y a un endroit où le camp du OUI a perdu le référendum d'octobre 1995, c'est bien à Québec. À l'élection fédérale de novembre 2000, il était encore à couteaux tirés avec le Bloc québécois.

Comme la grande majorité des militants péquistes, M. Bégin avait vu dans l'arrivée de Bernard Landry

PROVINCES

SUITE DE LA PAGE 1

Le ministre Anderson n'hésitait d'ailleurs pas à prendre des hier ses distances par rapport à la proposition québécoise de ramener de 2010 à 1990 l'année de référence du système de permis d'émissions qui doit être peaufiné d'ici deux ans. De plus, le ministre Anderson qualifiait de «hautement improbable» la possibilité que la révision du Plan d'action en fonction des priorités provinciales reporte à l'an prochain la ratification du Protocole de Kyoto, contrairement à ce qu'affirmaient hier les porte-parole de provinces comme l'Alberta et l'Ontario.

Le Québec, une des quelques provinces avec l'Alberta à avoir décoté à fond les propositions fédérales, s'est non seulement retrouvé en position de force dans ce débat grâce à sa préparation méticuleuse, mais l'essentiel des propositions et priorités adoptées la semaine dernière par l'Assemblée nationale du Québec à l'instigation du ministre de l'Environnement, André Boisclair, ont été intégrées dans la Déclaration unanime des provinces et territoires canadiens.

L'Alberta, par contre, qui menait l'opposition à la ratification de Kyoto a essuyé une importante défaite, se retrouvant dans la position de trouver quelques vertus au plan fédéral, de n'avoir aucun allié déclaré contre la ratification et de devoir crier victoire parce que le comité fédéral-provincial chargé d'adapter le cadre fédéral d'action sera présidé par une province, la Nouvelle-Écosse. Cette province a finalement connu ici un isolement final assez semblable à ceux qu'a connus le Québec à maintes reprises dans ce genre de rencontre après avoir mené l'opposition aux stratégies fédérales.

Mais officiellement, tout le monde, y compris l'Alberta, crie victoire hier après-midi à l'issue de la rencontre d'Halifax. Les ministres de l'Environnement et leurs inséparables collègues de l'Énergie se rencontreront le 21 novembre à Toronto pour valider le travail de réorientation du «plan fédéral» des hauts fonctionnaires qui vont ébaucher ce que les provinces désignent désormais comme le futur «plan national».

La «Déclaration des provinces et des territoires sur la politique en matière de changement climatique», adoptée à l'unanimité hier, affirme que le plan présenté par Ottawa la semaine dernière «ne représente pas pour le moment une approche canadienne satisfaisante pour réduire les gaz à effet de serre au Canada.

ailleurs». En demeurant vague sur l'échéancier référendaire, le PQ donne l'impression de vouloir recourir à des «astuces». Sans engagement, «nous nous illusionnons. Et à mon point de vue, nous illusionnons la population».

Hier, le premier ministre a réagi à la démission de Paul Bégin par voie de communiqué. Tout en exprimant son «regret» de recevoir cette démission et en rappelant les états de service de M. Bégin, Bernard Landry a réitéré «comprendre son impatience en ce qui concerne l'accès à la souveraineté du Québec». Mais c'est sans appel: «Je demeure convaincu qu'il faudra tenir un référendum quand nous aurons les chances de le gagner». Il a souligné que depuis son dernier conseil national de septembre, le PQ mène des actions concrètes sur le terrain pour promouvoir la souveraineté. «Je termine une tournée des conseils régionaux et je trouve que la mobilisation à laquelle nous avons convié nos membres va bon train», a-t-il dit, satisfait. Le premier ministre n'a fourni aucune explication sur la volte-face concernant le médiateur.

Pour remplacer M. Bégin, le nom de l'actuel ministre de la Sécurité publique, Normand Jutra, circulait hier. Il cumulerait ainsi les deux fonctions ce qui, en soi, n'est pas un précédent puisque Herbert Marx a déjà assumé les deux responsabilités sous un gouvernement libéral.

Il y a moins d'un an, le 29 janvier dernier, le gouvernement Landry traversait une crise engendrée par les démissions fracassantes de trois ministres: Jacques Brassard, Guy Chevrette et David Cliche. M. Chevrette, qui est revenu à de meilleurs sentiments depuis, avait parlé d'un bris du lien de confiance entre lui et M. Landry. Puis, deux semaines plus tard, le ministre Gilles Baril annonçait en larmes sa démission, conséquence des affaires entourant Oxygène 9 et Raymond Bréard. Enfin, le ministre non élu David Levine avait dû démissionner en juin après sa défaite dans l'élection partielle de Berthier.

Membre du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) dès 1961, passé au Parti québécois en 1970, Paul Bégin fut élu la première fois en 1994 pour être nommé par Jacques Parizeau ministre de la Justice, Procureur général du Québec et ministre responsable de l'application des lois professionnelles. En août, il abandonne ces portefeuilles pour devenir ministre de l'Environnement. En novembre 1999, il prend aussi la tête du ministère du Revenu pour revenir à la Justice sous le gouvernement Landry.

l'occasion d'un nouveau départ. Il a rapidement déchanté en voyant que la politique des «conditions gagnantes» avait survécu au départ de M. Bouchard.

La volte-face du conseil national de Gatineau, au début de septembre, lui est resté en travers de la gorge. À l'issue du conseil des ministres du 4 septembre, il avait conclu, comme son collègue des Affaires intergouvernementales, Jean-Pierre Charbonneau, que M. Landry allait prendre un engagement ferme sur la tenue d'un référendum.

Le samedi matin, deux heures avant que le premier ministre ne s'adresse aux délégués, le caucus péquiste s'est réuni dans la plus grande discrétion. M. Bégin s'est alors rendu compte que ses collègues Pauline Marois et François Legault avaient réussi à convaincre M. Landry de ne prendre aucun engagement précis. Il n'y aurait donc de référendum qu'à la condition expresse que la population en manifeste le désir. Bref, toujours les «conditions gagnantes».

Contrairement à tous ses collègues du conseil des ministres, il a refusé de se rallier et il a quitté les lieux sans même attendre le discours de son chef. Son départ est cependant passé inaperçu des médias. Officiellement, M. Landry avait donc réussi à faire l'unanimité au sein de son cabinet.

Le départ de ce souverainiste de toujours, même s'il demeure le seul démissionnaire, ne peut qu'accroître considérablement le malaise qui persiste au sein du PQ. Cette fois, ce n'est plus un vague document de la Société Saint-Jean-Baptiste, mais le ministre de la Justice qui clame bien haut que la «valse-hésitation» du PQ est en train de «tuer l'idée» de souveraineté. Très motivant à la veille d'une élection.

Depuis sa fondation, toute l'histoire interne du PQ se ramène à un interminable conflit entre les héritiers du RIN et ceux du MSA. À entendre M. Bégin, le fossé qui sépare modérés et «caribous» demeure toujours aussi profond.

mdavid@ledevoir.com

GÉNOME

SUITE DE LA PAGE 1

Bien qu'ils demeurent très optimistes sur la portée des recherches en génétique, les deux chercheurs prônent néanmoins la patience.

Eric Lander croit que l'identification de la séquence alphabétique complète du génome humain n'a été possible qu'en raison de l'effort mondial qui y a été consenti. Pour ce mathématicien, généticien et biologiste moléculaire qui fut l'un des principaux dirigeants du Projet du génome humain, aucun chercheur, aucun centre de recherche, aucun pays n'aurait pu accomplir seul ce travail titanique. «Un esprit de collaboration a émergé du projet du génome humain. Et c'est là la voie de l'avenir car la tâche qui reste à accomplir est gigantesque», souligne-t-il.

Lorsqu'on interroge les deux scientifiques sur les découvertes auxquelles on devrait assister dans les prochaines années, on comprend en effet que nous sommes encore terriblement ignorants. L'essentiel du fonctionnement du génome humain nous échappe encore.

La séquence du génome qui vient d'être mise au jour ne représente que les lettres du texte dont nous ne connaissons pas encore la signification, rappelle Eric Lander. «C'est comme si on nous donnait accès à un grand classique de la littérature dont nous pouvions lire les lettres, mais qu'il nous faut maintenant étudier et comprendre, explique-t-il. La dernière décennie a servi à identifier les lettres, la prochaine servira à decoder la signification de ces lettres».

Nous avons bien décrypté quelques gènes, la fonction de certains d'entre eux et les variations qu'ils présentent, poursuit-il. On a tenté d'évaluer jusqu'à quel point ces variations sont associées à des maladies génétiques dans la population. Mais il existe vraisemblablement des dizaines de milliers d'informations de ce genre dans le génome.

«Le décryptage du génome humain nous a révélé des choses que l'on n'avait pas prévues», ajoute pour sa part Jean Weissenbach. Par exemple, on a découvert l'existence d'un tas de régions du génome dont on ne connaît absolument pas la fonction et qui ne sont pas traduites en protéines. À quoi servent ces régions? Voilà tout un nouveau champ de recherche qui s'ouvre. Nous avons également identifié toute une flopée de sections du génome qui sont présentes chez différentes espèces animales et qui ne codent pas non plus pour des protéines. À quoi correspondent ces régions? On imagine qu'elles assument une fonction importante puisqu'elles ont été conservées au cours de l'évolution.»

Une illusion

Les retombées seront énormes, mais la route est encore longue. «Espérer des retombées concrètes dans un domaine aussi complexe que celui de la biologie et de la génétique humaine en l'espace de quelques années est certainement une illusion», avoue Jean Weissenbach qui se dit néanmoins toujours aussi optimiste sur les possibilités de découvertes futures. «Les vrais résultats, nous les aurons dans 20, 30 ou 50 ans. Mais nous sommes passés par une étape absolument incontournable qui est celle de la séquence du génome. Il s'agit d'une source d'informations comme nous n'en avons jamais eu pour progresser en biologie, pour aborder le problème des pathologies humaines.»

«Les gens ont tendance à surestimer ce qui arrivera à court terme et du même coup à sous-estimer ce qui ressortira à long terme. Tout le monde veut obtenir des remèdes aux maladies en l'espace de quelques années», souligne Eric Lander. Mais, le premier pas consiste à élucider la mécanique sous-jacente à ces maladies comme le diabète, l'hypertension et les maladies cardio-vasculaires. C'est seulement lorsque nous aurons compris ce fonctionnement que nous aurons une approche rationnelle pour développer des traitements.»

Cinquante années de recherche ont été nécessaires pour comprendre les maladies infectieuses, découvrir les premiers antibiotiques et arriver à maîtriser ces maladies de sorte qu'elles ne figurent plus comme une menace insurmontable dans les pays occidentaux, rappelle le généticien américain.

Les chercheurs ont donc besoin de temps, mais aussi de soutien financier. En terre américaine, les subsides accordés à la recherche en génétique continuent de s'accroître, affirme Eric Lander. En France, l'avenir est plus incertain depuis l'élection d'un gouvernement de droite, déclare Jean Weissenbach qui croit néanmoins que la recherche publique en génétique ne devrait pas souffrir d'une réduction de financement.

«Toutes les contributions scientifiques sont bienvenues, qu'elles viennent du public comme du privé. La seule condition est que les informations découvertes soient accessibles à tous les scientifiques du monde, en étant publiées sur Internet», ajoute Eric Lander.

Très prometteuse, la recherche en génomique comporte néanmoins des risques de dérives, avouent les deux scientifiques. «Les gens sont portés à surestimer la puissance de l'information génétique», prévient Eric Lander. Quand on entend que les gènes ont une influence sur les êtres humains et leur comportement, on a tendance à présumer que nous sommes entièrement déterminés par nos gènes. Quand on explique que l'on pourra modéliser le génome humain dans le but de corriger des défauts génétiques, on a tendance à croire que ces traitements seront disponibles sous peu, mais nous oublions que nous ignorons encore beaucoup de choses sur le fonctionnement du génome. Je crois que le plus grand danger est d'aborder la génétique avec une trop grande prétention. La meilleure attitude est l'humilité.»

Eric Lander précise bien qu'il n'y a rien en science qui nous dicte d'utiliser cette connaissance pour catégoriser les individus et les surveiller. «Il est facile de voir la génétique comme un déterminant permettant de classer les individus selon leur prédisposition à différents risques. Mais ce serait une terrible erreur», dit-il.

Jean Weissenbach abonde dans ce sens. «Lorsqu'on affirme pouvoir évaluer des risques chez des individus, sachons qu'il ne s'agit que de risques qui n'ont qu'une valeur statistique, nuance-t-il. Mettre des gens dans une catégorie parce qu'ils ont des niveaux de risque différents de développer telle pathologie, ça me paraît tout à fait aberrant!»

«Il y aura toujours des tentations d'utiliser les connaissances qu'on peut acquérir à des fins obscurantistes», prévient-il.